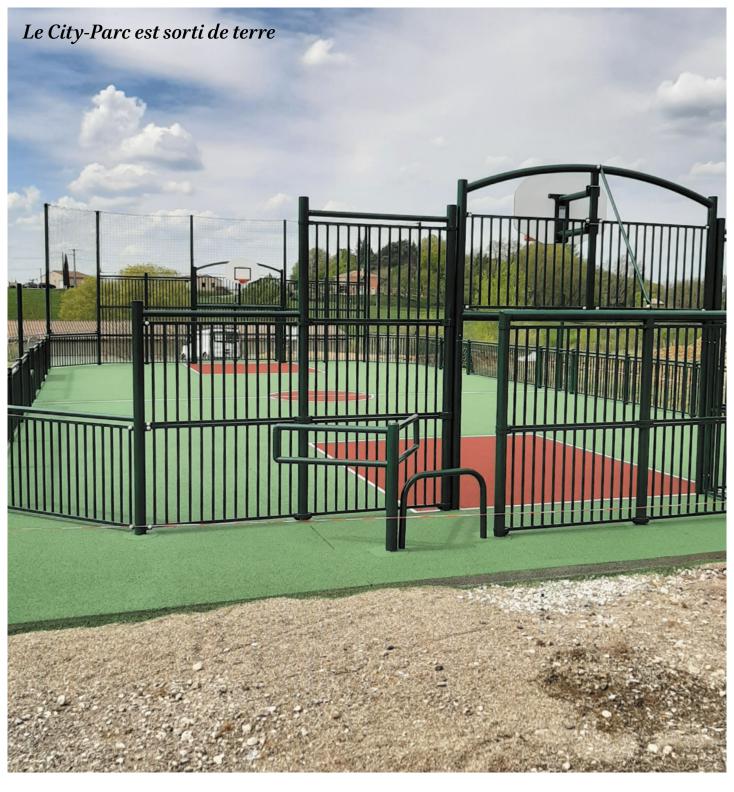


# L'ÉCHO SALVAGNAC COMMUNE DE SALVAGNAC COMMUNE DE SALVAGNAC DE SALVAGNA

Bulletin municipal d'information | Avril 2021



P. 2 | Le mot du maire | L'Écho du Tescou #142 | L'Écho du Tescou #142 | Conseil municipal 25 février 2021 | P.3

Sommaire	
Le mot du maire Comptes rendu des Conseils	p 2
municipalux	
Vie publique, sociale et économi Taxes foncieres Procuration de vote Déconfinement Actualités du CCAS Actualités Covid 19 Rénovation énergétique Impôts 2021 L'association Solidarité Paysans Recycler les vieux téléphones Civisme Effondrement de toit Arrivée de la fibre optique	p 9 p 9 p 10 p 13 p 14 p 15 p 16 p 16 p 17
Travaux Fruitiers anciens Le nouveau centre culturel Aménagement Bourg Centre La halle de la Mairie	. p 19 .p 20
Vie économique Marcel & Valentin Salvagnac Auto service ComplémenTerres Un nouveau service d'affûtage	.p 22
Enfance Accueil de loisirs "Les galopins" . La Prévention bucco-dentaire M'T dents La loi et l'inceste	.p 25
<b>Tourisme</b> Randonnées	.p 29
<b>Culture</b> Du côté de la bibliothèque Au Fil du Tarn	.p 30 .p 30
Vie associative Café au Bord du Monde Vide Grenier Salva'Jardino La Karavane Lumen&Co Vox Musica Le Galetas Yogagym. Autocross Salvagnacois. Paroles de femmes	p 32 p 32 p 32 p 33 p 34 p 34 p 34
<b>Vie pratique</b> Agenda des manifestations État Civil et infos utiles	.p 36 .p 37
<b>4° de couverture :</b> Salvacon	iecté

#### L'Echo du Tescou n° 142

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestielle mairie.salvagnac@wanadoo.fr

### Directeur de publication

Derriard Miliamond

#### **Les membres du comité** Régine Added, Frédérique Massat, Mireille brunwasser, Bernard Villaret, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

### Avec la participation de

Christelle Torrente, secrétaire de mairie Merci aux contributeurs particuliers

de ce numéro

Mise en page : Tim Bastian

## Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Lors du Conseil d'Agglomération du 22 mars 2021, les délégués communautaires ont voté à une courte majorité la fiscalisation du financement de la compétence scolaire.

Cela se traduit concrètement par une augmentation très importante des taxes foncières (vous en trouverez le détail dans les pages suivantes). La charge financière pour le fonctionnement des écoles n'étant plus supportée directement par les budgets communaux par le biais des attributions de

compensation (A.C.), chaque commune a le choix de baisser à due concurrence le taux des taxes foncières communales. Ainsi, le contribuable, dans cette période d'incertitude économique, ne ressentirait pas cette forte augmentation.

C'est la décision prise par le Conseil Municipal de Salvagnac le 13 avril 2021.

Si une légère augmentation apparaît sur votre feuille d'imposition, c'est du seul fait de l'augmentation des bases de calcul fixées par les Services fiscaux de l'État. Ces bases sont rarement réactualisées et provoquent des distorsions de fiscalité énormes entre les communes.

En effet, comment expliquer que pour le même type de maison construite à la même époque, la base de calcul soit de 908 € à Salvagnac et de 1597 € à quelques mètres de là chez nos voisins de Lisle sur Tarn.

Avec le nouveau taux voté de la taxe foncière sur les propriétés bâties (25,60 % au lieu de 2,37 %), le propriétaire salvagnacois pour la part de l'intercommunalité paiera 232 euros (908 x 25,60 %) et le Lislois 409 euros (1595 x 25,60%), plus bien sûr la part communale et les taxes spéciales calculées sur ces mêmes bases.

Même si je trouve plus équitable la fiscalisation des recettes nécessaires au fonctionnement de l'intercommunalité, je trouve injuste que ces ressources ne proviennent que d'une partie des contribuables, ceux qui sont propriétaires (et parfois lourdement endettés).

Peut-être, un jour, un gouvernement courageux s'attaquera à la réforme de la fiscalité locale, pour la rendre plus juste et compréhensible par tous les contribuables.

Pendant l'intermède sanitaire qui nous a empêché de « vivre normalement », les travaux se sont poursuivis sur notre commune.

Le sol de la halle a été rénové, de nouveaux espaces sportifs pour nos jeunes autour de la salle omnisports sont ouverts et la fin des travaux de l' « espace culturel » est pour bientôt.

Je voudrais remercier tous les élus qui n'ont pas baissé les bras pendant cette période et qui ont œuvré avec les entreprises locales pour l'avenir de notre commune et le bien-être de tous.

Si les conditions sanitaires le permettent, je souhaiterai que le 14 juillet soit un vrai moment de retrouvailles pour que nous puissions inaugurer dignement toutes ces réalisations mais aussi nous réunir autour d'un « banquet républicain » et retrouver le goût de bien vivre ensemble.

Bernard Miramond, Maire de Salvagnac

Je tenais à saluer la mémoire de Didier Durand. Il nous a quitté le 15 février 2021. Agriculteur impliqué dans la vie locale, il avait, dans sa jeunesse, consacré une partie de son temps au service de la population en tant que sapeur-pompier au Centre de secours de Salvagnac. Nos remerciements et nos pensées l'accompagnent pour ce dernier voyage.

## **Réunion du Conseil municipal** du jeudi 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15

présents:14 - votants:14 absents:1 - procurations:0

Date de la convocation : 15 février 2021 Date d'affichage 15 février 2021

### Étaient présents :

Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame MASSAT Frédérique
Monsieur BALARAN Roland
Madame ADDED Régine
Monsieur GERAUD Yves
Madame CHEVALIER Virginie
Monsieur CHANEZ Philippe
Madame PRADIER Antoinette
Monsieur LOGER Maxime
Monsieur ANCILOTTO François
Madame AUBERTIN Sonia
Monsieur VILLARET Bernard

### **Etaient absents:**

Madame ALBAULT Edwige

### Ont donné procuration :

Néant

### Secrétaires de séance :

Madame TORENTE Christelle

### **PRÉALABLE**

Présentation de la fiscalisation de la compétence scolaire par Monsieur Paul Salvador, Président de l'Agglomération Gaillac-Graulhet: la charge du coût des écoles (environ 15 millions d'euros) serait financée par une augmentation de la part de taxe foncière de la Communauté d'Agglomération.

Les communes n'ayant plus d'attribution de compensation à verser à l'Agglomération pourraient diminuer d'autant les taxes foncières communales.

Cette proposition devra être votée par le Conseil de Communauté de l'Agglomération à la majorité simple.

Monsieur le Maire remercie le Président de l'Agglomération qui quitte la séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2021 :

Approuvé à l'unanimité

### **Orientations budgétaires:**

> Le projet de rénovation de « l'école des Barrières », a été monté rapidement pour déposer le dossier de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), la date limite étant le 22/02/2021.

Une étude sur les économies d'énergie a déjà été faite.

La commune va ensuite déposer un dossier à la région pour l'économie d'énergie et l'accessibilité. Un plan de financement a été présenté avec un autofinancement de 20 % pour la commune, environ 70 000 €.

Ce projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment communal à usage associatif.

> Tarif des terrains de la 1ère tranche du lotissement

Il reste à vendre les parcelles 9 à 10 et 11 à 13.

Le prix de vente est à 65 € le m².

En cas de négociation du prix du terrain, une délibération sera alors prise au conseil municipal suivant.

> Voirie

Une route s'est effondrée suite à un glissement de terrain au lieu-dit la Dant vers Margat. 3 entreprises ont été contactées pour avoir un devis.



P. 4 | Conseil municipal 25 février 2021 | P.5

#### > Assainissement

La station d'épuration à boues activées va devoir être réparée car certains éléments sont tombés en panne. Des devis ont été demandés. Il y aura 2 investissements à faire pour un total de 25 000 €.

Une formation du personnel technique est prévue pour pouvoir entretenir cette station et permettre son bon fonctionnement.

> Modification simplifiée du P.L.U.

Concerne la base de loisirs des Sourigous (pour installer une station-service), actuellement en zone UL ce qui n'autorise pas ce type de construction. Cela permettrait d'installer des équipements d'intérêt général. Et également la zone d'activités Dourdoul qui est en zone Ux et dont le règlement actuel n'est pas en adéquation avec les projets économiques proposés.

Voté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### Avancement des travaux :

<u>City-park</u>: le terrassement a commencé le 25/02, la semaine prochaine l'entreprise SPTM attaque la structure courant mars les travaux pourraient être terminés.

Les travaux pour le cyclo-cross pourront commencer en suivant.

Début juin tous les travaux devraient être finis.

<u>Espace culturel :</u> les travaux se déroulent comme prévu. La fin des travaux devrait intervenir en juin.

<u>La halle de la maire</u>: Les travaux de rénovation du sol de la halle vont commencer prochainement.

#### Petit patrimoine:

Un programme de subventions est en cours pour l'aide à la rénovation du petit patrimoine. Pourraient être pris en compte le portail du cimetière de Saint Pierre ainsi que les croix de Saint Pierre et Las Peyres.

Le remplacement des fenêtres de la mairie et l'isolation des combles devraient débuter avant la fin de l'année.

Une étude de structure doit être réalisée pour les fissures sur le mur du jardin du couvent, la façade du café rue Gérard Roques et le sol de la mairie.

Bernard Villaret présente les dernières plantations. Des arbres du conservatoire des espèces fruitières anciennes de Puycelsi ont été plantés sur la plateforme basse du Jardin du Couvent et près du chemin Samuel Patty devant l'école. Il s'agit de pommiers, poiriers et cerisiers qui pourront faire l'objet dans 6 ou 7 ans des premières cueillettes qui réjouiront les enfants mais également la population, éventuellement dans le cadre d'activités associatives ou festives.

### **TOUR DE TABLE**

<u>Antoinette PRADIER</u>: demande s'il serait possible de supprimer le stationnement devant le magasin de fleurs.

#### Mireille BRUNWASSER:

- Espace culturel réunion avec les associations recherche de fournisseurs pour son et lumières, sièges et tables, recherche de subventions.
- > L'école de musique devrait rester au Château.
- La toile de Dèzes : la restauration suit son cours, prochain rendez-vous avec les bâtiments de France le 5 mars. Le financement participatif devrait démarrer.

Sonia AUBERTIN: signale un gros trou sur le chemin qui mène à l'église de Salvagnac, serait-il possible de faire quelque chose. À la Désespérade les enfants prennent le bus mais il n'y a pas de lumière, serait-il envisageable d'y mettre une lumière.

<u>Frédérique MASSAT</u>: Demande s'il serait possible d'avoir un tarif pour les producteurs qui ne viennent que deux fois dans le mois vendre sur le marché pendant toute l'année

<u>Yves GERAUD</u>: Quand les fleurs seront-elles plantées?

<u>M le maire</u> fait le point sur la maison qui s'est écroulée, les experts sont venus, il y a une recherche de la responsabilité de quelle maison a entrainé cela.

Un expert a été nommé par le tribunal suite à la demande de péril faite par la mairie, il va faire un compte-rendu et des préconisations afin de pouvoir rouvrir la rue à la circulation.

<u>Philippe CHANEZ</u>: La côte du Dragon étant maintenant en sens interdit pourrait-on mettre un panneau voie sans issue rue du Docteur Gary à l'intersection de la rue des Fleurs.

La séance est levée à 00 h 10.

## **Réunion du Conseil municipal** du mardi 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 - votants : 14 absents : 1 -procurations : 2

Date de la convocation : 2 avril 2021 Date d'affichage 2 avril 2021

### Étaient présents :

Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame MASSAT Frédérique
Monsieur BALARAN Roland
Madame ADDED Régine
Monsieur GERAUD Yves
M CHANEZ Philippe
Mme PRADIER Antoinette
Mme ALBAULT Edwige
Monsieur VILLARET Bernard
Mme CHEVALIER Virginie

### **Etait absent:**

Monsieur ANCILOTTO François

### Absent ayant donné procuration :

Madame AUBERTIN Sonia à Madame MASSAT Frédérique

Monsieur LOGER Maxime à Monsieur CHANEZ Philippe

### Secrétaires de séance :

Madame TORENTE Christelle Madame BOISSEL Gwénaëlle

### PRÉALABLE

M le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2021. *Voté à l'unanimité.* 

### Vote des comptes administratifs et de gestion (Commune – lotissement)

Mme BRUNWASSER présente le compte administratif de la commune identique au compte de gestion du Trésor public :

**Investissement:** 

Recettes : 144 802,36 € - Dépenses : 151 588,29 € - Résultat : -33 829,05 € Fonctionnement :

Recettes : 1 021 286,68 € - Dépenses : 779 4161,62 € - Résultat : 242 125,06 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :

Investissement -143 834,88 € - Fonctionnement 525 822,06 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2020 :

Investissement -177 663,93 € - Fonctionnement 767 947,12 € *Voté à l'unanimité.* 

Présentation du compte administratif du lotissement identique au compte de gestion du Trésor public :

Investissement:

Recettes: - Dépenses: 26 600,84 € - Résultat: -26 600,84 €

**Fonctionnement:** 

Recettes: - Dépenses: 8 3438,45 € - Résultat: -8 438,45 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :

Investissement -296 457,23 € - Fonctionnement 419,85 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2020 :

Investissement -323 o58,07 € - Fonctionnement -8 o18,60 €

Voté à l'unanimité.

### Vote des taux d'imposition 2021

M le Maire et Mme Brunwasser présentent la fiscalisation par la communauté d'agglomération de la compétence scolaire qui se traduit par une hausse importante des taux des taxes foncières (de 2,73 % à 25,60% et de 5,68 % à 34,99% pour le foncier non bâti). La commune faisant une économie de plus de 150 000  $\in$  a décidé de procéder à une baisse des taux communaux pour que cette hausse soit supportable par le contribuable.

Le taux proposé pour le foncier bâti est de 37,93 % Le taux proposé pour le foncier non bâti est de 71,17 % Voté à l'unanimité.



### ► Vote des budgets primitifs (Commune – lotissement)

#### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le budget est détaillé chapitre par chapitre par Mme Mireille BRUNWASSER.

Recettes de fonctionnement : 1 504 760,02 € Dépenses de fonctionnement : 1504 760,02 € Recettes d'investissement : 3 383 334,58 € Dépenses d'investissement : 3 383 334,58 €

(Il se peut que le budget voirie (40 000 €) soit utilisé en totalité dans la réparation de la route de Margat suite à son effondrement)

Voté à l'unanimité

#### **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT**

Le budget est détaillé chapitre par chapitre par Mme Mireille BRUNWASSER.

Recettes de fonctionnement : 762 611,34 € 762 611,34 € Dépenses de fonctionnement : 1 783 875,75 € Recettes d'investissement : Dépenses d'investissement : 1 783 875,75 €

Voté à l'unanimité

### **Actualisation du plan** de financement de l'extension de la salle omnisports

Olivier LECOMTE refait le point sur le projet et présente le plan de financement actualisé:

coût éligible leader HT : 77 024,34 €

Région 9 785,33 € proratisé (assiette 74 535 € HT - aide 10 000 €)

État 21880,01 € proratisé (assiette 74535 € HT - aide 22 360 €)

Leader 29 954,14 €

Autofinancement commune 15 404 86 €

Voté à l'unanimité

### Droits de place des marches avec ajout d'un nouveau tarif

Il a été fait une demande de nouveau tarif à 25 € par an pour les commerçants qui ne viennent que 2 fois par mois au lieu de 50 € par an.

Vote: 8 contre

2 abstentions

4 pour

### Les tarifs resteront inchangés à savoir :

A la journée : 2 € Au mois:6€ Au trimestre : 15 € A l'année : 50 €

### Gel du loyer pour la boulangerie et le cabinet d'infirmières

Monsieur le Maire propose le gel des loyers pour la boulangerie et le cabinet d'infirmières pour l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

Voté à l'unanimité

## Changement de délégué représentant la commune au syndicat Départemental d'Électrification du Tarn (s.D.E.T) - territoire énergie

M Roland BALARAN souhaite laisser sa place de délégué à M Maxime LOGER. Ce dernier sera donc délégué avec M Yves GERAUD auprès de ce syndicat..

Voté à l'unanimité

### Dénomination voie publique

Afin de finaliser la liste de dénomination des nouvelles voies pour faciliter l'adressage, une nouvelle voie doit être créée. Il est proposé de la dénommer : chemin de la Bouysse Haute.

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Recherche emplacement antennes relais

Une petite entreprise de 3 personnes qui installe des tours pour les antennes des différents opérateurs recherche des terrains. Elle propose un loyer annuel de 1200 €. La tour peut faire jusqu'à 46-47 mètres de haut. Concession de 12 ans dénonçable avec un préavis de 2 ans. La commune n'est pas intéressée à ce jour.

Point sur l'assainissement - station épuration

Suite aux soucis à la station d'épuration et après la visite de la SATESE, Véolia et l'agglo de nombreux travaux ont été prévus et sont engagés.

### **TOUR DE TABLE**

Bernard VILLARET: Les sentiers de randonnées - « La Virada del Tescou »

En complément des sentiers « Hauts de Maladène » et « Salvagnacois », un nouveau sentier en boucle de 14 km autour de Salvagnac est en cours d'élaboration avec le concours de l'association « Tescou en Marche » et de l'Office du Tourisme. Il sera labellisé FFRandonnées et inscrit au Plan Départemental. Il permettra par des liaisons de composer des circuits à la demande à partir du village. Un article paraîtra sur l'Écho du Tescou en fin avril et un balisage provisoire sera en place pour la mi-mai.

Bernard MIRAMOND: Il faudra prévoir la liste et l'organisation du bureau de vote pour les élections régionales et départementales qui doivent se dérouler les 20 et 27 juin 2021.

Mireille BRUNWASSER: Elle propose de faire appel aux habitants de la commune pour trouver un nom à l'espace culturel qui sera prochainement terminé.

Olivier LECOMTE : L'abri de l'ancienne Guinguette a été démonté pour des raisons de sécurité et sera reconstruit par le personnel technique. Il devrait être terminé fin mai.

Régine ADDED : Elle exprime sa déception par rapport au peu de retour des associations suite à un mail qui leur a été adressé concernant l'avenir de leurs animations.

Frédérique MASSAT : L'écho est en cours de rédaction pour la fin du mois d'avril.

Roland BALARAN: Il signale que Chemin de la Giroune les gens roulent très vite. Serait-il possible de réduite la vitesse à 30 et également devant les logements sociaux?

Edwige ALBAULT : Serait-il possible de mettre en place des stationnements 5 minutes sur les allées Jean Jaurès pour un meilleur accès aux commerces.

Séance levée à o h oo.



### La newsletter municipale

Pour s'inscrire et recevoir la lettre électronique, contacter le secrétariat de la mairie :

05 63 33 50 18

mairie.salvagnac@orange.fr

### VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

## Du changement pour les taxes foncieres de Salvagnac

e monde des finances locales évolue sans cesse. Ainsi la compétence scolaire (bâtiments, personnel, restauration, fournitures...) est depuis 2017 du ressort de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Chaque année, les communes de l'agglomération allouent un budget pour le scolaire, ce sont les AC ou Attributions de Compensation. La participation de Salvagnac est de 156 167€. Or, il s'avère qu'il manque 2,6 millions d'€ par rapport à un budget de fonctionnement de 12,6 millions d'€ pour l'année 2020.

Pour compenser et suite à un vote tendu, la Communauté d'Agglomération a décidé de fiscaliser cette charge afin de trouver de nouvelles ressources. Elle augmente donc les impôts fonciers comme suit :

Agglomération Gaillac Graulhet	2020	2021
Foncier Bâti	2,73%	25,60%
Foncier Non Bâti	5,68%	34,99%

Autre changement qui va complexifier la lecture de la feuille d'imposition, la taxe perçue par le Département est transférée à la commune en compensation de la Taxe d'Habitation qui disparaît progressivement.

Foncier Bâti	2020	2021
Département	29,91%	supprimé
Commune	30,89%	60,80%

La hausse des taux de l'Agglomération est considérable. Le Conseil Municipal de Salvagnac a décidé à l'unanimité de ne pas la faire peser sur les contribuables de la commune. Il a ainsi voté une baisse des taux communaux pour compenser exactement la hausse votée par la Communauté d'Agglomération. Cette décision permet de ne pas accentuer la pression fiscale sur les habitants, dans une période où les situations personnelles sont souvent chahutées par la pandémie du Covid19.

	Foncier Bâti	Foncier Bâti prévu	Foncier Bâti appliqué	Foncier Non Bâti	Foncier Non Bâti <i>prévu</i>	Foncier Non Bâti <i>appliqué</i>
	2020	2021	2021	2020	2021	2021
Agglomération Gaillac-Graulhet	2,73%	25,6%	25,6%	5,68%	34,99%	34,99%
Commune	30,89%	60,8%	37,93%	100,48%	100,48%	71,17%

D'autre part, la Taxe d'Habitation disparaît progressivement. Cette mesure réduit la pression fiscale sur les contribuables, mais réduit aussi les ressources de la Commune car l'État qui s'était engagé à compenser cette baisse, le fait sur un montant figé en 2019, quelle que soit l'évolution de la population du village.

En 4 ans, la Communauté d'Agglomération n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière. Sa lourdeur de fonctionnement, malgré la bonne volonté de son personnel, rend difficile l'accès aux informations. Les données restent opaques et parcellaires alors que tout était limpide avant les fusions de 2016 et 2017 puisque géré par la commune. Les élu-e-s en

charge du scolaire n'ont que peu de maîtrise des dépenses et des recettes, mais constatent que les impayés de cantine et de garderie se creusent. Autant la mairie repérait immédiatement les impayés et se rapprochait des familles pour trouver des solutions, autant la Communauté d'Agglomération manque de réactivité pour régler ce type de problème. À ce jour, la mutualisation promise n'est toujours pas porteuse de véritables projets pour l'école. Espérons qu'elle trouvera sa voie, et que l'école sera considérée comme le pilier de notre futur avec un coût nécessaire et pas uniquement comme une charge à éponger.

Mireille Brunwasser

### Procuration de vote

**M** aprocuration : une première étape vers une procuration de vote complètement en ligne Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021. Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités : > imprimer le formulaire disponible sur internet (www. service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675), puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif



d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet ;

remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

### Inscription sur les listes électorales

« En vertu de l'article L 17, les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédent ce scrutin », soit pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochain le vendredi 14 mai 2021

Vous avez donc jusqu'au vendredi 14 mai 12h30 pour venir procéder à cette inscription à la mairie.

### Déconfinement

Ce qui change, date par date sauf situation locale dégradée

3 MAI

Fin de l'attestation et des restrictions de déplacements Réouverture des collèges (demi-jauge pour les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et lycées (demi-jauge)

**19 MAI** 

Couvre-feu décalé à 21 heures

Réouveerture des terrasses (tables de six max.) commerces, musées, monuments, cinémas, théâtres Retour des activités sportives et des spectateurs dans les lieux sportifs (plein air et couverts)

9 JUIN

Couvre feu décalé à 23 heures et télétravail assoupli Réouveerture des cafés et restaurants (tables de six max.) et des salles de sport Accueil des touristes, réouverture des salons et foires, < 5000 personnes dans les lieux culturels et sportifs

**JUIN** 

Fin du couvre-feu et des jauges, selon situation locale Événements de plus de 1 000 personnes autoriés en extérieur et en intérieur P. 10 | Vie publique, sociale et économique | Vie publique, sociale et économique | Vie publique, sociale et économique | P.11

### Actualités du CCAS

L'e CCAS de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides sociales facultatives, l'organisation des manifestations dans l'objectif de récolter des fonds (loto...). Le budget repose sur les dons, les bénéfices de diverses manifestations, le budget est voté à cet effet par le conseil municipal. Cette année encore, l'organisation du loto de plein air ayant lieu début août est incertaine en raison de l'épidémie Covid 19. Le CCAS est le relai de la politique sociale voulue par l'équipe municipale : lutte contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population.

Chaque fin d'année, le CCAS organise une distribution de colis de Noël pour les « anciens » du village âgés de plus 80 ans.

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté vers un de nos membres. Permanence organisée le 1<sup>er</sup> samedi matin du mois.

### La trêve hivernale est prolongée jusqu'au 31 mai

Face à la crise sanitaire, la trêve hivernale des expulsions locatives est repoussée de deux mois. Elle prendra fin le 1<sup>er</sup> juin 2021 au lieu du 1<sup>er</sup> avril 2021. Cette prolongation vise à maintenir dans leur logement les personnes menacées d'expulsion locative. Dans le même temps, les propriétaires concernés seront indemnisés. Des mesures exceptionnelles pour anticiper la sortie de trêve sont annoncées.

La trêve hivernale suspend du dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 au lundi 31 mai 2021 l'expulsion d'un locataire, notamment pour cause d'impayés successifs.

À la fin de la trêve, et si le problème n'a pas été résolu, la procédure d'expulsion locative pourra reprendre et être exécutée par un huissier de justice.

À noter: En raison de la crise sanitaire, des mesures exceptionnelles en sortie de trêve sont annoncées:

- > échelonner les expulsions avec le concours de la force publique pour maintenir les personnes fragiles dans leur logement;
- indemniser systématiquement les bailleurs publics ou privés;
- proposer systématiquement une solution de relogement ou a minima d'hébergement aux locataires expulsés.

<u>Rappel</u>: Le principe de la trêve hivernale a été étendu aux coupures de gaz et d'électricité, désormais interdites pendant cette période.

### APL, ALF, ALS : quelles conditions pour bénéficier des allocations logement ?

Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familiale (ALF), allocation de logement sociale (ALS), les aides au logement sont accordées en fonction d'un certain nombre de critères. Elles ne sont pas cumulables.

Depuis le mois de janvier, les aides personnelles au logement évoluent. Désormais, ce sont vos revenus des 12 derniers mois qui permettent de calculer votre aide au logement, votre droit est actualisé tous les 3 mois.

### L'aide personnalisée au logement (APL)

L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer). Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

À savoir: en présence d'enfants en garde alternée, chaque parent peut obtenir l'APL, mais uniquement pour la période cumulée pendant laquelle chacun accueille l'enfant à son domicile au cours de l'année.

#### L'allocation de logement familiale (ALF)

L'allocation de logement familiale (ALF) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Elle est versée en raison de votre situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales, personnes à charge...). Les conditions diffèrent selon que vous relevez du régime général de la caisse d'allocations familiales (Caf) ou du régime agricole de la mutualité sociale agricole (MSA).

### Allocation de logement sociale (ALS)

L'allocation de logement sociale (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou redevance (si vous êtes résident en foyer). Elle est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF). Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

Pour savoir si vous êtes éligible à l'une de ces aides au

logement et connaître le montant qui pourra vous être alloué, vous pouvez utiliser le simulateur de la caisse d'allocations familiales (Caf) ou de la mutualité sociale agricole (MSA) selon le régime auquel vous êtes rattaché. À savoir : une personne rattachée au foyer fiscal de parents qui payent l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ne peut pas bénéficier de l'ALS, de l'ALF ou de l'APL.

### Personnes âgées ou handicapées : le crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation du logement est prolongé

Cabines de douche intégrales, éviers à hauteur réglable, appareils élévateurs, mains courantes, revêtements de sol antidérapant, détecteurs de mouvements et d'alerte, systèmes de commande des installations... La loi de finances pour 2021 proroge jusqu'au 31 décembre 2023 le crédit d'impôt accordé pour les dépenses d'équipement qui permettent l'accessibilité des habitations principales et leur adaptation à la perte d'autonomie et au handicap. Le plafond des dépenses d'installation ou de remplacement des équipements sanitaires ou de sécurité et d'accessibilité, fixé pour une période de 5 années consécutives, reste identique :

- > 5 000 € pour un célibataire ;
- > 10 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune.

Il est majoré de 400 € par personne à charge.

Le crédit d'impôt est calculé en fonction de la facture délivrée par l'installateur en tenant compte des frais de main-d'œuvre. Il correspond à 25 % des dépenses.

Cet avantage fiscal n'est accordé que si les équipements, matériaux et appareils sont fournis et installés par un même professionnel et facturés avant le 31 décembre 2023.

À noter: Vous devrez déclarer le montant des dépenses que vous avez réalisées en 2020 lorsque vous remplirez votre déclaration des revenus de l'année 2020 en avril 2021.

Veillez à conserver vos justificatifs, ils pourront vous être demandés par l'administration fiscale.

### Ménages très modestes : comment obtenir un microcrédit véhicule propre ?

Pour vous aider à acheter ou louer un véhicule, vous pouvez bénéficier du dispositif microcrédit véhicules propres. Il permet aux personnes à faibles ressources



d'acquérir ou de louer une voiture ou un deux-roues peu polluant (vélo, moto ou scooter électrique). Garanti à 50 % par l'État, le montant du crédit varie en fonction des revenus du ménage, jusqu'à 5000 € remboursables sur cinq ans. Il est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

### À qui s'adresser?

Pour bénéficier d'un microcrédit véhicules propres, vous devez vous adresser à un service d'accompagnement social (Croix-Rouge, la Fédération des familles rurales ou le secours catholique, union nationale des associations familiales...). Un conseiller vous accompagnera dans toutes les démarches administratives. Il se chargera d'étudier votre projet et de vous aider dans la constitution de votre dossier avant de le présenter à une banque agréée.

### Particulier : quelles aides à l'installation d'une borne de recharge pour un véhicule électrique ?

Vous avez acheté un véhicule électrique. Savez-vous que vous pouvez bénéficier de certaines aides pour l'achat d'une borne électrique et son installation ? La loi de finances pour 2021 élargit la prime forfaitaire qui a succédé au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), aux locataires ou occupants à titre gratuit ainsi qu'à l'installation dans une résidence secondaire. Et en logement collectif, d'autres aides existent.

### Comment savoir si vous pouvez accéder à un document administratif?

Acte d'état civil, extrait de cadastre, jugement de divorce, permis de construire, jugement d'adoption... Vous n'êtes pas familier des archives mais vous avez un besoin ponctuel, pour une démarche administrative ou des recherches personnelles, d'accéder à un document public. Comment savoir si vous avez le droit de consulter le

P. 12 | Vie publique, sociale et économique L'Écho du Tescou #142 L'Écho du Tescou #142

document ancien ou plus récent qui vous intéresse ? Le site @docs conçu par le Service interministériel des Archives de France vous guide dans votre recherche.

Pour accéder à ces informations, rendez vous sur @docs et choisissez la thématique qui vous concerne : origines-famille-état civil, fiscalité, justice, santé, transports, environnement, éducation, immobilier-urbanisme, vie publique...

### Logement décent : évolution des critères

Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m² à compter du 1er janvier 2023 pour la France métropolitaine. Le critère de performance énergétique (DPE) qui établit si un logement est décent a été modifié en ce sens par un décret paru au Journal officiel le 13 janvier 2021.

Seront ainsi considérés comme indécents les logements classés G par le diagnostic. Ils ne pourront alors plus être proposés à la location.

À noter: Cette mesure ne s'applique qu'aux nouveaux contrats de location conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Travaux à la charge du propriétaire

Le bailleur a une obligation d'entretien et de réparation du logement qu'il loue pendant toute la durée du bail, en dehors des réparations locatives (menues réparations et entretien courant à la charge du locataire) qui ne sont pas imputables à une faute du locataire. Sont à la charge du bailleur :

- > Travaux d'amélioration dans les parties communes ou privatives du même immeuble (installation d'un digicode...)
- > Travaux nécessaires au maintien en l'état et à l'entretien normal du logement (volets défectueux, robinetterie vétuste...)
- > Travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (isolation, chaudière performante...)
- Travaux qui permettent de remplir les critères d'un logement décent
- > Entretien des toitures et façades végétalisées

À noter: certains travaux relevant normalement des réparations locatives restent à la charge du bailleur lorsqu'ils sont occasionnés par la vétusté ou la force majeure.

### Chèques énergie 2021 : les nouvelles conditions pour en bénéficier

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Son seuil d'éligibilité a été légèrement rehaussé pour l'année 2021. Le plafond de ressources à ne pas dépasser a été revalorisé de 100 € par rapport à l'an dernier.

Son montant est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre unité de consommation. Il varie de 48 € à 277 € par an.

Un simulateur permet de vérifier son éligibilité au chèque énergie. Pour cela, il faut se munir de son numéro fiscal. Le chèque énergie est envoyé automatiquement par courrier au domicile du bénéficiaire, à la dernière adresse connue par l'administration fiscale selon un calendrier qui s'étend entre le 29 mars et le 30 avril 2021 en fonction du département, dans le Tarn entre le 26 et le 30 avril.

Cette année, il est étendu aux résidents d'un certain nombre d'établissements (Éhpad, notamment).

Rappel: Les chèques énergie 2020 peuvent être utilisés jusqu'au 31 mars 2021.

### France services : être aidé dans vos démarches près de chez vous



Demander une carte grise, effectuer une demande de RSA, remplir sa déclaration de revenus pour les impôts sur internet... Vous avez besoin d'aide pour faire une démarche en ligne ? Un accompagnement au numérique vous simplifierait la vie ? À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique de services publics.

11 chemin de la planquette - 81370 Saint-Sulpice o<br/>5 $63\ 34\ 80\ 74$ 

frances ervices. stsulpice @cc-tarnagout. fr

#### <u>Horaires d'ouverture</u>

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00 Mercredi : 9:00-12:00

Pour plus de détails toutes ces informations sont à consulter sur le site <u>Service-public.fr</u>

Frédérique Massat

### **Actualités Covid 19**

### Rappel des règles sanitaires pour les cas positifs de Covid 19

Cas positifs, symptomatiques ou non, mutants ou non : isolement 10 jours et maintien des mesures barrière 7 jours de plus

Cas contacts : contrôle PCR le jour même et au bout de 7 jours

### Vaccination

Il est rappelé que le vaccin AstraZeneca est « *sûr et efficace* » d'après l'Agence européenne des médicaments et réservé strictement au plus de 55 ans en France.

### Calendrier des vaccinations/

#### <u> 12 avril 2021 :</u>

> Toutes les personnes âgées de 55 à 69 ans inclus sont désormais éligibles à la vaccination par les vaccins AstraZeneca et Janssen, qu'elles souffrent ou non de comorbidité(s) et/ou d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19.

Les plus de 60 ans peuvent accéder aux centres de vaccinations.

Les plus de 55 ans peuvent prendre rendez-vous auprès des médecins et infirmiers libéraux et des pharmaciens.

- > Les enseignants et les forces l'ordre âgés de plus de 55 ans sont vaccinables et pourront prétendre dès le 17 avril à la vaccination.
- > Les personnes de 70 ans et plus.

À noter: conformément à l'avis rendu le 9 avril 2021 par la HAS, les personnes de moins de 55 ans ayant reçu une première dose du vaccin AstraZeneca sont invitées à recevoir une deuxième dose de vaccin Pfizer ou Moderna. Les secondes injections avec les vaccins ARN messager sont prévues désormais à 42 jours.

 $\underline{\textbf{15 Mai 2021}} : les personnes de plus de 50 ans . Les plus de 18 ans atteints de comorbidité ou possibilité de disposer d'une dose restante sur inscription avec Doctolib.$ 

15 juin 2021 : les personnes de plus de 18 ans Message de la Direction Générale de la Santé du 11 avril 2021

### Prise de Rendez vous pour la vaccination des habitants de Salvagnac :

Elle se fait auprès du CCAS de GAILLAC au 05 63 81 20 21. Vous pouvez également vous adresser à votre médecin traitant pour être vacciné à son cabinet ou à votre infirmière. La vaccination protège de formes graves d'infection à coronavirus. Il est possible de contracter le virus et le diffuser à son entourage même en étant vacciné : il faut continuer de pratiquer les gestes barrières tant que l'immunité collective n'est pas atteinte.

Vie publique, sociale et économique | P.13

Les risques de thromboses cérébrales sont exceptionnelles : si l'incidence des thromboses en France est de l'ordre de 1 pour 1000, pour les thromboses cérébrales on est à moins de 1 pour 100 000. Avec le vaccin, on est sur une incidence d'une quarantaine de cas de thromboses atypiques sur 30 à 40 millions de personnes vaccinées en Europe, c'est-à-dire au-delà de 1 pour 100 000 et proche de 1 pour 1 million. Il est recommandé de bien injecter le vaccin en intramusculaire.

### Remboursement du transport vers les centres de vaccination

Afin de favoriser la vaccination contre la Covid-19, et dans l'attente de l'organisation de la vaccination au domicile des patients, il a été décidé d'autoriser la prise en charge des frais de transport de personnes ne pouvant se déplacer seules vers les centres de vaccination.

Cette prise en charge est autorisée :

- sur prescription médicale établie avant le transport, pour une consultation pré-vaccinale ou toute autre consultation;
- pour tous les patients dans l'incapacité de se déplacer seuls, quel que soit leur âge;
- pour les transports, aller et retour, réalisés en ambulance ou en transport assis professionnalisé (VSL ou taxi) en fonction de l'état d'incapacité ou de déficience du patient;
- vers le centre de vaccination le plus proche du lieu de prise en charge du patient (domicile ou assimilé).

### La prescription médicale de transport est établie exclusivement sur support papier :

- » la rubrique : « Dans quelle situation permettant la prise en charge du transport se trouve le patient ? » ne sera exceptionnellement pas remplie et devra être barrée;
- > la rubrique : « Quel trajet doit effectuer le patient ? » devra indiquer en clair « centre de vaccination » et son adresse.

Les patients concernés sont uniquement ceux dans l'incapacité de se déplacer seuls et qui répondent au moment de la prescription aux critères des populations ciblées par la campagne de vaccination et ne présentent

P. 14 | Vie publique, sociale et économique

pas de contre-indications à cette vaccination.

Les transports remboursables sont les transports en ambulance ou en VSL ou taxi, à l'exclusion des transports en commun ou les moyens de transport individuels.

Les transports correspondants sont pris en charge à 100 % et en tiers-payant.

Cette prise en charge est prévue jusqu'au 30 avril 2021. Message de la CPAM

Aide au Transport pour se rendre au centre COVID pour la vaccination pour les personnes bénéficiant d'une aide à domicile : il est possible d'obtenir une heure supplémentaire prise en charge par le conseil départemental pour être conduit par l'auxiliaire de vie sur le lieu de la vaccination.

Frédérique Massat

## Rénovation énergétique : les coups de pouce évoluent

Our payer des dépenses pour le remplacement d'un chauffage ou pour faire des travaux d'isolation, la prime énergie dite aussi Coup de pouce énergie peut vous aider. Un arrêté paru le 13 mars 2021 au Journal officiel modifie les modalités d'attribution des différentes aides dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il précise aussi le cadre de l'étude énergétique préalable et les conditions de réalisation de la visite du logement pour la réalisation de cette étude.

#### Les nouvelles conditions d'attribution

Les modalités d'attribution des aides évoluent :

- A compter du 1er avril 2021, les ménages en situation de grande précarité énergétique seront les seuls bénéficiaires. Les seuils de revenus des ménages en situation de précarité énergétique ne sont pas modifiés.
- > Il est créé une nouvelle catégorie de ménages modestes bénéficiant des bonifications des Coups de pouce Chauffage, Isolation et Rénovation performante d'une maison individuelle. Cette nouvelle catégorie de ménages modestes entre en vigueur à compter du 14 mars 2021 pour les chartes Coup de pouce Chauffage et Isolation, et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour la charte Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle. Les seuils de revenus permettant de bénéficier de la surprime liée à ces Coups de pouce restent inchangés.

À noter : Les personnes qui ont signé les chartes Coups de pouce Chauffage et Isolation avant le 14 mars 2021 n'auront pas à signer une nouvelle fois ces chartes.

À savoir: Les bonifications associées aux opérations réalisées au bénéfice des ménages en situation de grande précarité énergétique demeurent jusqu'au 31 décembre 2021.



### Un nouvel encadrement de l'étude énergétique préalable et des travaux

Les Coups de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif et Rénovation performante d'une maison individuelle connaissent les évolutions suivantes :

- > une meilleure définition de l'audit énergétique préalable,
- l'interdiction, pour l'organisme qui contrôle une opération, d'avoir réalisé l'audit énergétique de cette même opération,
- > l'entreprise réalisant l'étude énergétique ne peut pas sous-traiter tout ou partie de l'étude, et elle doit se déplacer physiquement sur le lieu de l'opération pour assurer la visite du bâtiment,
- l'exigence, en ce qui concerne le Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle, que les travaux comportent au moins un geste d'isolation parmi trois catégories de travaux,
- l'exigence d'un taux de chaleur renouvelable d'au moins 50 % (au lieu de 40 % auparavant) pour obtenir la surprime liée au taux de chaleur renouvelable et de récupération après travaux.

À savoir : Les personnes qui ont déjà signé les chartes Coups de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif et Rénovation performante d'une maison individuelle doivent signer les nouvelles versions de ces chartes s'ils souhaitent continuer leur engagement.

Service-public.fr

## Impôts 2021 : comment faire sa déclaration de revenus ?

epuis le 8 avril 2021, vous avez la possibilité de faire Votre déclaration de revenus de 2020. Malgré la mise en place du prélèvement à la source, la déclaration de revenus en ligne est obligatoire, mais si vous ne parvenez pas à la faire, vous pouvez opter pour le format papier. Les foyers éligibles à la procédure automatisée n'ont pas à remplir de déclaration, elle est automatiquement validée après les vérifications effectuées par l'administration

#### Qui doit faire une déclaration?

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes:

- > vous résidez et avez une activité professionnelle principale en France;
- > vous avez eu 18 ans l'année dernière, et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents;
- > vous résidez à l'étranger mais vos revenus sont de source française.

#### Quand effectuer votre déclaration?

La déclaration en ligne et au format papier est possible depuis le jeudi 8 avril 2021.

Les dates limites de déclaration sont fixées selon votre département : 8 juin 2021 (départements n° 55 à 976) La déclaration papier doit être déposée au plus tard le 20 mai 2021, quel que soit le lieu de résidence.

### Comment déclarer vos revenus ? Déclaration en ligne

Si vous possédez déjà un numéro fiscal, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site impots.gouv.fr

Si vous ne possédez pas de numéro fiscal, vous pouvez le demander auprès de votre service des impôts des particuliers au guichet ou à partir d'un formulaire disponible à la rubrique contact du site impots.gouv.fr > Vous êtes un particulier > Votre demande concerne l'accès à votre espace particulier > Je n'ai pas de numéro fiscal.

Après la réception de votre avis d'impôt, si vous constatez une erreur dans votre déclaration d'impôt, vous pourrez effectuer une correction directement en ligne depuis votre espace Particulier dès l'ouverture du service et jusqu'à mi-décembre.



À savoir : Même si vous déclarez pour la première fois, votre déclaration en ligne sera préremplie. Elle contient certains revenus déjà saisis tels que salaires, retraites, allocations chômage et indemnités journalières, revenus de capitaux mobiliers, part du RSA correspondant au complément d'activité.

Avant de valider votre déclaration préremplie, vous devez vérifier les informations indiquées et si nécessaire, les corriger et les compléter.

#### **Déclaration papier**

Vous pouvez faire une déclaration papier si :

- > votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet;
- > vous vivez dans une zone blanche (sans service mobile disponible). Vous aurez le droit d'envoyer votre déclaration d'impôts en version papier jusqu'au 31 décembre 2024;
- votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télédéclaration ;
- > vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier depuis avril 2020.

Si vous êtes connu de l'administration fiscale, vous recevrez par courrier une déclaration préremplie. Il vous faudra vérifier les informations contenues dans la déclaration (adresse, situation familiale, salaires, retraites, allocations...). Si les informations sont inexactes, vous pouvez les corriger directement.

À savoir : Vous pouvez vous procurer le formulaire de déclaration (imprimé 2042) auprès du centre des Finances Publiques (service des Impôts des Particuliers) de votre domicile. Après l'avoir rempli et signé, vous devez l'adresser au service des impôts des particuliers avant le 20 mai 2021 à minuit.

Attention: Si vous avez déclaré en ligne en 2019 et 2020, vous ne recevez plus votre déclaration sous format papier Service-public.fr P. 16 | Vie publique, sociale et économique L'Écho du Tescou #142 L'Écho du Tescou #142

### L'association Solidarité Paysans

**S**ous prétexte d'une adaptation à l'économie dominante, les orientations successives des politiques agricoles, favorisant la concentration des moyens de production, ont généré des crises à répétition aux conséquences sociales désastreuses.

Ce ne sont pas seulement les agriculteurs les plus âgés, ni les moins bien équipés, ni ceux qui cultivent les terres les plus ingrates qui rencontrent aujourd'hui de graves difficultés.

Ce phénomène demeure à peine perceptible par l'ensemble de la société française si ce n'est à travers quelques manifestations mal comprises, quelques statistiques mal connues de la chute du nombre d'exploitations ou quelques «faits divers» rapportant des suicides de paysans.

À partir d'une situation de fragilité, il faut peu de chose pour basculer dans l'engrenage des difficultés. Il suffit d'une chute brutale des prix, d'un financement inadapté, d'un problème familial ou de santé... L'agriculteur se trouve alors très rapidement en rupture avec son environnement. Viennent ensuite l'isolement, le sentiment d'échec personnel, le risque de perdre un outil de travail auquel il est affectivement attaché, les menaces sur la maison d'habitation, l'impossibilité de trouver seul une issue.

Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural. Cette association nationale fédère des structures départementales et régionales.

Si vous pensez être concerné ou l'un de vos proches, prenez contact avec l'association locale : La Roucarie- 81350 Andouque o6 81 06 20 04 - solidaritepaysans1281@orange.fr

### Recycler les vieux téléphones

Comment donner ou faire recycler vos vieux téléphones mobiles ou smartphones en toute sécurité?

Vous avez des téléphones mobiles ou smartphones que vous n'utilisez plus ou qui ne fonctionnent plus ? Participez à leur recyclage solidaire! Les appareils remis à l'entreprise d'insertion Les Ateliers du Bocage du réseau Emmaüs, seront **réparés et revendus à prix solidaire**. Les matériaux de ceux qui ne pourront être réparés ou revendus seront réutilisés. **C'est simple et gratuit!** Il suffit d'imprimer directement une étiquette pré-payée

à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, d'y glisser votre mobile sans aucun accessoire, et de la poster. Vos données personnelles sont protégées. Adresse : jedonnemontelephone.fr

Tous les équipements de téléphonie se recyclent : le téléphone fixe, filaire ou portable, téléphone mobile, smartphone, chargeur USB, kit mains libres et tous les autres accessoires.

https://www.ecosystem.eco/fr/fiche-famille/telephonie

Depuis quelques semaines, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn est fortement sollicité suite à une augmentation des feux d'espaces naturels, parfois conséquence d'un brûlage.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire du feu quand les rafales de vent atteignent 30km/h (vent modéré).

Pour mémoire, vous trouverez ci-après l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres produits : <a href="https://www.tarn.gouv.fr">www.tarn.gouv.fr</a>

### Civisme

### Divagation des chiens

Un chien est considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Il est obligatoire de tenir son chien en laisse sur les marchés. Des sanisettes sont mises à la disposition des propriétaires afin de pouvoir facilement enlever les déjections susceptibles de souiller les espaces publics. En cas de refus d'enlèvement, la prestation sera réalisée par un agent municipal et fera l'objet d'une amende de 75 euros.

#### Entretien des trottoirs

Il est demandé aux riverains des voies publiques de maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile ou de leur commerce : nettoiement, désherbage (thermique ou mécanique), déneigement (épandage de sable ou de sel), dégagement des caniveaux, doivent permettre de dégager un passage pour la circulation des usagers. Il est recommandé de rentrer les poubelles entre deux passage de la benne.

Au printemps, les membres de la commission cadre de vie feront un état des lieux sur l'occupation de l'espace public notamment sur les trottoirs du cœur de village. La règle à respecter consiste à permettre la circulation des usagers sur les trottoirs.

L'occupation des trottoirs est soumise à l'autorisation de la Mairie (bancs, jardinières, objets divers...) En cas d'accident lié au non respect de cette règle, la responsabilité civile de l'occupant est engagée.

### Laisser son voisin passer chez soi pour faire des travaux : est-ce obligatoire ?

Tout propriétaire d'un terrain, d'une maison peut demander un accès temporaire au terrain de son voisin pour des travaux impossibles à réaliser de chez lui. Cette « servitude de tour d'échelle » ne repose sur aucun texte réglementaire. À défaut d'accord amiable, le juge peut l'imposer.

Les juges autorisent le passage chez le voisin s'il s'agit de travaux ayant un caractère indispensable, dont la gêne et les désagréments causés au voisin sont limités. Ce dernier, qui supporte le passage provisoire sur sa propriété doit être justement indemnisé du trouble subi.

### Peut-on tout jeter dans le «tout-à-l'égout»?

Un système d'assainissement des eaux est constitué d'un réseau de collecte, d'ouvrages spéciaux mécaniques (types pompes) et d'ouvrages de traitement des eaux souvent biologiques. Il est dit «séparatif» lorsque les eaux pluviales sont évacuées séparément et rejetées souvent directement dans les rivières. Enfin, l'entretien de ce système nécessite de fréquentes interventions humaines. C'est pourquoi, on ne peut pas jeter n'importe quoi dans le système d'assainissement : les masques, les lingettes biodégradables mais non solubles, bouchent les canalisations et dégradent les pompes ; les produits toxiques sont dangereux pour les exploitants, ne sont pas toujours traités et dégradent l'efficacité des stations d'épuration. Enfin, tout ce qui entre dans les caniveaux sur le réseau pluvial rejoint directement les rivières. Tous ces déchets n'ont rien à faire dans le «tout-à-l'égout» et ce terme est à bannir!

Vie publique, sociale et économique | P.17

www.graie.org/eaumelimelo/Meli-Melo/Questions/Dechets

### **Nuisances sonores : Rappel des horaires**



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et électriques bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > Les jours ouvrables : 9h à 12h et 14h à 20h
- > Les samedis : 9h à 12h et de 15h à 20h
- > Les dimanches et jours fériés : 10 à 12h

Les chantiers bruyants doivent s'arrêter entre 20h et 7h et/ou faire l'objet de dérogation auprès de la mairie.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit Les propriétaires de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de nuisances sonores pour les riverains.

L'Arrêté portant sur la réglementation des bruits de voisinage de la Préfecture du Tarn est consultable sur le site de la mairie : www.salvagnac.fr

Frédérique Massat

P. 18 | Vie publique, sociale et économique L'Écho du Tescou #142 L'Écho du Tescou #142 Travaux | P.19

### Effondrement du toit

### de la maison au 11 rue des Fleurs le samedi 30 janvier 2021

Monsieur le Maire, Bernard Miramond s'est rendu immédiatement sur les lieux du sinistre avec les pompiers de Salvagnac et de Gaillac en renfort. Il s'est assuré qu'il n'y ait aucun blessé et que les locataires trouvent à se reloger dans la nuit. Il a vu les experts de chaque partie très rapidement. Les locataires des maisons adjacentes ne peuvent pas retourner vivre chez eux sauf un. Ce sont les propriétaires qui en ont la responsabilité. Les experts s'opposent sur la responsabilité.

M. Bernard Miramond a suivi la procédure et fait la demande de mesure de péril au tribunal administratif. Les conclusions des experts notifient qu'il y a péril sur 4 propriétaires de maison jouxtant le 11 rue des Fleurs. La rue des fleurs reste fermée et un passage rue du Dr Gary en sens unique est mis en place.

Les fortes pluie de janvier et la période de sécheresse qui a suivi ont pu provoquer des fissures inquiétantes sur les maisons. Vous pouvez les prendre en photos et venir faire un constat à la mairie pour abonder un dossier de demande de catastrophe naturelle.



## Arrivée de la fibre optique pour l'internet haut débit



Une étape importante pour le déploiement de la fibre dans le salvagnacois a eu lieu le jeudi 6 mai avec la pose d'un NRO (nœud de raccordement optique) rue de la Liberté, face au cimetière de Salvagnac. C'est la société TarnFibre, créée pour répondre à la demande de délégation de service public pour le département, qui a procédé à cette installation.

Cependant il faudra patienter encore quelques mois car tous les travaux pour l'acheminement ne sont pas terminés afin que même les maisons au milieu des champs puissent être équipées, et bénéficier du haut débit si les habitants le désirent.

### **TRAVAUX**

### Fruitiers anciens à Salvagnac

n février la mairie a planté 17 arbres provenant du Conservatoire des Espèces Anciennes de Fruitiers de Puycelsi.

Il s'agit de poiriers, de pommiers et de cerisiers. Ils ont été plantés sur la plate forme basse du Jardin du Couvent sous l'aire de jeux et sur l'espace près du chemin Samuel Paty vers l'école. Nous avons choisi des plants jeunes pour qu'ils s'implantent bien. Ils devraient donner leurs premiers fruits dans 6 ou 7 ans, c'est long !? Eh bien apprenons à attendre le temps nécessaire à la nature qui elle, ne se sert pas au supermarché !

Ces fruits sur le chemin de l'école feront le bonheur des élèves qui ne sont peut-être pas encore nés. Ils donneront aussi l'occasion aux associations d'organiser de belles journées de cueillettes, confitures ou gâteaux à la rentrée des classe, au forum des associations ou en juin avant les vacances.





Et si vous avez quelques plants de pêchers, abricotiers ou pruniers, vous pourrez les proposer en automne pour les planter en complément de ceux de cette année.

Bon régal à tous les gens patients.

Bernard Villaret

### Le nouveau centre culturel

a rénovation de l'ancien Presbytère en centre culturel se termine bientôt. La nouvelle salle de spectacle s'ouvrira aux soirées théâtrales de la



SNA, aux soirées cinéma, aux concerts en live qui nous manquent tant! Elle permettra la tenue d'expositions, et accueillera des réunions municipales ou associatives. À l'entrée, nous retrouverons un bar bien équipé qui permettra de partager un verre dans la convivialité.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'aménager la montée vers l'église et les accès en terrasse autour du bâtiment.La mairie lance un appel à contribution pour baptiser cet espace et conforter sa nouvelle identité! N'hésitez pas à nous faire

parvenir vos idées en remplissant le coupon à déposer dans la boîte à lettre de la mairie ou en laissant un message par mel : <u>mairie.salva-gnac@orange.fr</u>

L'équipe municipale



P. 20 | Travaux | L'Écho du Tescou #142 | L'Écho du Tescou #142 | Vie économique | P.21

### **Aménagement Bourg Centre**

Vous avez probablement vu à l'entrée de l'agglomération de Salvagnac des panneaux rouges annonçant le soutien de la Région Occitanie au Projet Bourg Centre de notre commune.

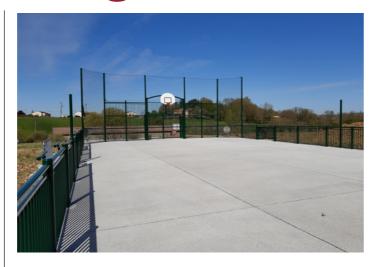
Et bien en voici une concrétisation. Grace à un cofinancement de l'Europe, de l'État, de la Région et de la commune, le City-Parc est sorti de terre.

#### Il comporte:

- > une aire multi-jeux destinée à la pratique du basketball, du handball, du football, du volleyball, du badminton, du tennis. Cette structure est en acier thermo laqué implantée sur un sol en béton poreux.
- un parcours de Pumptrack qui est un circuit en boucle fermée pouvant être pratiqué en vélo ou en trottinette.
   Ce parcours est réalisé en terre couverte d'un géotextile et d'une couche de gravier terreux compacté.

L'avantage de ces équipements consiste en leur accès libre en petits groupes ne nécessitant pas d'encadrement particulier. Vous trouverez sur place les règles d'utilisation de ces espaces.





La convivialité de ce lieu ne sera que plus grande si chacun l'utilise dans un souci de respect, de partage et de bien-être.

Ces installations viennent compléter la zone de loisirs de la Rosière déjà dotée de terrains de football et d'une salle omnisports dédiés à des activités encadrées.

Le programme Bourg Centre de notre commune va nous permette de compléter ces équipements par :

- > une extension de la salle omnisport, destinée à augmenter le volume de rangement du matériel pédagogique et à la pratique de la pétanque sous abri. Cet abri pourra également accueillir d'autres animations conviviales.
- > la création d'un cours de tennis qui sera implanté derrière et parallèlement à la salle.

Dans l'attente de rencontrer petits et grands, dans le respect des règles sanitaires, sur ce lieu de détente, les membres du conseil municipal vous souhaitent un bon amusement.

### La halle de la Mairie

Le sol de la halle de la Mairie vient d'être entièrement restauré avec des briques foraines traditionnelles neuves. Samuel Jaussaud, artisan maçon installé à Salvagnac, a réalisé le chantier dans les règles de l'art et avec la passion qui le caractérise. Après 15 jours de séchage, il posera la couche de solution hydro- et lipophuge. Le chantier prendra fin après installation des luminaires au sol. Ce chantier a pu être réalisé en priorité du fait de son financement à 80 % par les subventions de l'état, de la région, de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.



### VIE ÉCONOMIQUE

### Ne jetez plus, faites réparer! Une nouvelle activité à Salvagnac!

A près plus de 25 ans passés dans un groupe bancaire et à la recherche de sens et de changement professionnel, j'ai créé il y a deux ans une activité de réparation d'appareils électroménagers, électriques et électroniques. Cette aventure a franchi une nouvelle étape courant février avec l'ouverture d'un local aux couleurs de MARCEL & VALENTIN (les prénoms de mes grands-pères) à Salvagnac au 9 rue Gérard Roques.

#### Les enjeux de l'enseigne sont multiples.

Tout d'abord, arrêter de remplir nos déchèteries avec des appareils qui peuvent « repartir » avec un peu d'entretien et, une ou deux pièces changées. Grâce à la réparation, on limite l'amoncellement de déchets qui sont loin, à ce jour d'être intégralement recyclés, et on évite de faire traverser aux appareils neufs la moitié de la planète pour venir dans nos foyers avec un bilan carbone déplorable.

Le deuxième objectif de MARCEL & VALENTIN est de participer à retisser du lien social et à limiter l'isolement dans nos campagnes (d'où l'installation en milieu rural). Tout le monde doit pouvoir laver son linge et sa vaisselle et faire cuire ses aliments.

Troisième objectif : créer de l'emploi à terme en participant à sortir des personnes de la précarité.

L'ambition est d'essaimer à moyen terme le modèle MARCEL&VALENTIN sur des antennes de même taille.

#### Concrètement Marcel & Valentin ça fait quoi?

Réparation, à domicile ou au local, d'appareils électroménagers, électriques et électroniques que vous soyez particulier ou professionnel (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, micro-onde, réfrigérateur, tables à induction, appareil électroportatif type perceuse, perfo-



rateur, disqueuse, four professionnel, machine à glaçon, à glace.....). Dans la mesure du possible et en fonction des stocks, nous prêtons un appareil pendant la réparation.

Reconditionnement (réparation et tests) des appareils électroménagers, principalement lave-linge, lave-vais-selle, sèche-linge, four, micro-ondes et table à induction, qui sont proposés à la vente et garantis main d'œuvre et déplacement pendant 3 mois.

Vente de pièces détachées d'occasion pour l'électroménager. Les appareils récupérés et non réparables sont démontés et les pièces remises à la vente pour pouvoir réparer d'autres appareils.

Nous vous attendons à la boutique Il est prudent d'appeler avant au 07 85 85 81 03, il se peut que je sois en intervention extérieure.

Philippe Chanez

P. 22 | Vie économique | L'Écho du Tescou #142 | L'Écho du Tescou #142 | Vie économique | P.23

### Salvagnac Auto service

n commerce de voiture d'occasion vient d'ouvrir à Salvagnac avenue Caravin Cachin. Les deux associés, originaires de Toulouse, ont choisi de s'installer en milieu rural pour non seulement développer leur affaire mais aussi profiter d'un cadre de vie plus serein. Ils expriment le souhait de s'intégrer à la vie du village à travers leur vie professionnelle et familiale. Ils proposent la vente de plusieurs marques de pneumatiques (en lien avec Allo Pneu) ainsi qu'un atelier de carrosserie. Le garage assure l'entretien, le dépannage et la réparation de véhicules.

Tél: 06 35 53 67 80 M. Amine Tél: 06 78 00 83.01 M. Abbes

Frédérique Massat



### ComplémenTerres

Nous sommes deux artisans indépendants et complémentaires installés depuis plus de 15 ans à Salvagnac. Expérimentés dans le bâti ancien du pays, nous vous offrons notre expertise pour vos travaux d'intérieur et d'extérieur.

Anne Ribardière : tous travaux de peinture, enduits à la chaux, badigeons à la chaux, Stuc, Tadelak, imitation de matières sur enduit, trompe-l'œil, petite maçonnerie. « Je veille à intervenir dans un bâtiment en cohérence avec son style, son histoire et son architecture »

<u>Laurent Chevalier</u>: maçonnerie (parpaing, brique, siporex, monomur, etc.), enduits intérieurs et extérieur à la

chaux, petite plomberie, menus travaux de couverture, pose de menuiserie et réalisation des étanchéités associées, pose de carrelage et de plancher, pose de clôture et de portail, réalisation d'abris de jardin et de pool house. « Je privilégie le choix des matériaux adaptés au bâti, le respect du séchage et des règles de l'art en vigueur dans le métier »

Intervenant de manière indépendante et complémentaire en expertise et en réalisation sur vos chantiers, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos sollicitations.

Anne Ribardière : 06 79 46 68 60 Laurent Chevalier : 06 14 41 59 20



### WWW.SALVAGNAC.FR

Une adresse à retenir : Vous pouvez retrouver un grand nombre de publications de l'Écho du Tescou dont les derniers numéro EN COULEUR sur le site internet de la mairie ainsi qu'une foule de renseignement utiles sur la vie du village, la vie associative, les manifestations culturelles ou sportives au sein du village!

## Un nouveau service d'affûtage : « Attention, ça va couper! ».

Depuis une quinzaine d'année, je travaille le bois, principalement à la main. Si je produis des meubles en pièce unique réalisés sur mesure en bois massif, j'affûte également mes propres outils pour obtenir le tranchant indispensable à la qualité et au rendu que je souhaite pour mes réalisations.

Aujourd'hui, au travers de « Attention, ça va couper! », je propose un service d'affûtage à destination des particuliers et des professionnels de la commune de Salvagnac et des alentours (plus largement du grand Rabastinois) pour établir ou restaurer les tranchants de tous vos outils de coupe et leur conférer une qualité rasoir. Que ce soit à l'angle du tranchant d'origine, à un angle adapté à vos besoins, ou tout simplement spécifié par vos soins. « Attention, ça va couper! » est ainsi en mesure d'aiguiser tous types de couteaux de cuisine (couteau d'office, couteau de chef, couteau à filet, hachoirs, couteaux japonais,

tous types de couteaux de cuisine (couteau d'office, couteau de chef, couteau à filet, hachoirs, couteaux japonais, etc...), couteaux de sport ou de chasse, paires de ciseaux. « Attention, ça va couper! » est également en mesure de restaurer le tranchant de vos outils d'entretien d'espaces verts (cisailles, sécateurs, lames de tondeuses, etc...), vos outils tranchants pour travailler le cuir (couteau à pied, couteau mécanique, etc...), mais également les outils pour le travail du bois (haches, planes, ciseaux à bois, gouges, ébauchoirs, bisaiguës, scies à main, fers de rabots et de raboteuses, etc...).





La méthode d'affûtage est une méthode qui permet quand cela s'avère nécessaire d'établir au degré près un angle optimal de tranchant correspondant à votre pratique ou à vos besoins. Cet angle peut bien évidemment évoluer au fil des affûtages successifs pour trouver le compromis entre qualité de coupe et tenue du tranchant dans le temps qui vous convient.

Cette méthode permet avant tout, une fois l'angle optimal trouvé, de minimiser la quantité de métal ôtée pour restaurer le tranchant et par conséquent augmenter de manière significative la durée de vie de vos outils!

La plupart du temps, je suis en mesure d'affûter vos outils sur le champ et le tarif de la prestation dépend du type d'outil, de la longueur et également de l'état du tranchant. Par exemple, l'entretien du tranchant d'un couteau d'office ou d'un couteau de poche de type couteau suisse ou opinel n'excède pas 5€.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions par téléphone ou de vive voix sur le marché des producteurs locaux (tous les mercredis en fin d'après-midi de 17h à 19h sur les allées de Salvagnac).

Vos tranchants vont retrouver une qualité rasoir et vous êtes maintenant prévenus : « Attention, ça va couper ! »

#### Contact:

« Attention, ça va couper » - Sébastien Gros Place de l'église à Salvagnac

Portable: 06 71 78 73 73

FB: AttentionCaVaCouper - IG: attention\_ca\_va\_couper

L'Écho du Tescou #142 L'Écho du Tescou #142 P. 24 | Enfance Enfance | P.25

### **ENFANCE**

## Accueil de loisirs « les Galopins » Association Familles Rurales en Pays Salvagnacois

Citué dans le village de Montdurausse, cette institution **O**éducative locale accueille tous les enfants de 3 à 13 ans : Durant les mercredis périscolaires de septembre à juillet de 11h30 à 18h20, à la 1/2 journée avec ou sans repas. Un ramassage navette bus est réalisé à la sortie des écoles du territoire: Salvagnac, Tauriac, Montgaillard, Beauvais sur Tescou et Monclar de Quercy.

Ainsi que les vacances scolaires (sauf Noël), du lundi au vendredi de 7h30 à 18h20, à la journée et à la 1/2 journée avec ou sans repas.

« Accompagnateurs et enfants y sont reçus chaleureusement, dans la joie et la bonne humeur, par une équipe dynamique et professionnelle. »

#### L'Accueil de Loisirs « Les Galopins » c'est :

- > Vivre un temps de loisirs collectifs.
- Découvrir : des «copains», des activités diverses, un
- > Vivre la coopération, l'entraide, la gratitude, ...
- > Le plaisir de vivre en toute tranquillité et de s'amuser.
- De partager des expériences originales et enrichis-
- > Prendre le temps de grandir à son rythme et en toute
- > Vivre / construire des projets et les faire partager.

#### C'est aussi:

- > Découvrir et participer aux activités proposées par l'équipe d'animation.
- > Découvrir et évoluer dans un site agréable : salles aménagées et pensées pour le bien-être, un grand espace boisé, un pré...
- > Proposer et mettre en place des projets qui lui tiennent
- > Réaliser et se construit tout au long de sa journée.
- > Vivre des temps collectifs et individuels.
- > Vivre des temps d'écoute, d'expression et de partage.

« Les activités sans cesse renouvelées y alternent culture, découverte, sport et créativité »



Pour les prochaines vacances d'été (du 6 juillet au 31 août 2021), un programme par thématiques comme les « Jeux olympiques », la « Tête dans les étoiles » et d'autres à découvrir!

Ces semaines sont réfléchies pour donner du rythme et un contenu riche: des stages, des grands jeux, des intervenants, des sorties, le suivi des aventures du cosmonaute Thomas Pesquet...

Pour s'inscrire à l'Accueil de Loisirs, il est nécessaire de remplir un dossier de suivi, valable un an. Les inscriptions sont enregistrées seulement par trace écrite sous forme de bulletins d'inscriptions :

- > Pour les mercredis périscolaires, inscription par tri-
- > Pour les vacances scolaires, inscription par vacances.

### L'association va ouvrir un Espace Jeunes pour les ados de 13 à 16 ans à Salvagnac!

- > Les samedis matin de 10h00 à 12h00 : les 15 et 29 mai et les 12 et 26 juin 2021
- Une à deux soirées le vendredi de 19h00 à 21h30, selon les possibilités préconisées par le gouvernement

Pour plus de renseignements :

Familles Rurales EPS: Accueil de loisirs « Les Galopins », 175 chemin de l'Église, 81630 Montdurausse Tél: 05 63 40 00 31

Courriel: familles-rurales-pays-salvagnacois@orange.fr

M.D

### La Prévention bucco-dentaire de nos enfants

Même si elles vont finir par tomber, il est très important de prendre soin des petites dents dès le plus jeune âge. Avec un peu d'attention chaque jour et en respectant les visites de contrôle, il est possible d'éviter des douleurs dentaires ainsi que des soins conséquents...

déalement, le premier rendez-vous au cabinet dentaire doit s'effectuer entre 3 et 4 ans.

À partir de 3 ans, les parents reçoivent le formulaire « M'T Dents » qui donne accès à une visite de prévention prise en charge par la sécurité sociale. Même si elle est renouvelée tous les 3 ans jusqu'à 24 ans, il est préférable d'effectuer une visite de contrôle tous les ans en complément.

Lors de ces rendez-vous, le chirurgien-dentiste va entre autre identifier les caries et proposera un ou plusieurs rendez-vous pour soigner les dents atteintes. Il orientera vers un spécialiste si besoin (orthodontiste, stomatologue, pédodontiste...). S'il s'agit du premier rendez-vous, le chirurgien-dentiste fera le point sur l'état de santé de l'enfant, il expliquera ensuite au fauteuil certains de ces outils avec des mots adaptés. L'enfant appréhendera ainsi l'univers du cabinet dentaire en douceur, ce qui facilitera l'acceptation du soin. La plupart du temps, le chirurgien-dentiste ne fera pas de soin lors du premier rendez-vous, il fera connaissance avec l'enfant et les parents puis mettra tout le monde en confiance. Les parents peuvent préparer en amont ce rendez-vous avec leur enfant en lui expliquant par exemple qu'il va voir le « docteur des dents » qui regardera si les dents vont bien et si elles poussent correctement, sans lui donner trop de détails qui pourraient l'inquiéter. Attention à ne pas transmettre sa propre peur du dentiste et d'éviter les phrases négatives comme « ne t'inquiète pas, ça ne fait pas mal » ou « si tu n'es pas sage, tu auras une piqûre ».



### Des habitudes à adopter dès le plus jeune âge

Lors des visites de contrôle, le chirurgien-dentiste donnera des conseils d'hygiène bucco-dentaire et rappellera les bons gestes aux enfants et aux parents.

L'apparition des premières dents est souvent accompa-

gnée de douleurs pour l'enfant, c'est une période compliquée à gérer pour les parents. Afin de soulager les bébés, les parents peuvent frictionner les gencives avec une compresse humide, le doigt, ou utiliser un anneau de dentition froid et pas de sucre ou de miel. Dès la naissance, après chaque repas, un nettoyage des gencives avec une compresse humide peut s'effectuer dans le but de retirer la plaque dentaire et les débris alimentaires. Lorsque les premières dents apparaissent, les parents doivent commencer à brosser avec une petite brosse à dent pour enfant. L'utilisation de dentifrice adaptée à chaque âge est recommandé à partir de 2 ans, avant le brossage à l'eau est suffisant. À partir de 2 ans, les recommandations de brossages sont comme pour les adultes : 2 fois par jour (matin après le petit déjeuner et soir avant d'aller au lit) pendant 2 minutes. Jusqu'à 6 ans, il est conseillé de contrôler les gestes de l'enfant voire de l'aider.

Les caries peuvent apparaître dès que les dents sont présentes en bouche. Elles peuvent être à l'origine de douleurs chez le bébé et l'enfant. La carie est la destruction de la dent par des bactéries qui transforment le sucre en acide et causent une déminéralisation et des cavités dans les dents. C'est pour cela qu'il faut éviter les biberons dans le lit de l'enfant, la sucette trempée dans le miel,

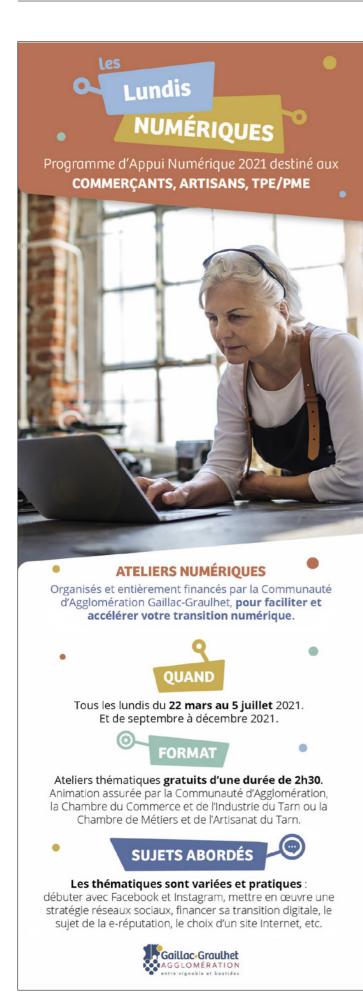
le grignotage et la prise de boissons sucrées (jus, soda, lait, sirop...) entre les repas. Un autre point à préciser : le Fluor. Il s'agit d'un minéral qui

protège la dent contre les attaques carieuses. Il permet à la dent d'être plus résistante aux attaques acides en renforçant sa minéralisation de surface. Aujourd'hui, on ne donne plus de fluor en comprimés car jugé inefficace. Le fluor présent dans l'eau de boisson, le sel de cuisine et les dentifrices suffisent pour conserver des dents en bonne santé.

Ces quelques recommandations sont à compléter à celles données par votre chirurgien-dentiste lors des visites de contrôles annuelles. Prendre soin des dents dès le plus jeune âge en adoptant les bons réflexes d'hygiène bucco-dentaire, aidera votre enfant à avoir un sourire en bonne santé tout au long de sa vie.

Dr Nicolas Cormenier

P. 26 | Enfance L'Écho du Tescou #142 L'Écho du Tescou #142 Enfance | P.27



## M'T dents, comment ça marche?

### Pour les enfants entre 3 ans et 18 ans

Un mois avant la date anniversaire de votre enfant, quand il va avoir 3 ans, 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans, vous recevez un formulaire M'T dents sur votre compte ameli ou par courrier. Vous prenez rendez-vous chez votre dentiste pour votre enfant.

Pour ne pas payer ce rendez-vous, présentez au dentiste : > votre carte Vitale ou celle de votre enfant s'il en a une ; > le formulaire M'T dents.

Si vous avez reçu le formulaire sur votre compte ameli, vous devez l'imprimer avant votre rendez-vous chez le dentiste. Le formulaire M'T dents est valable un an à partir de l'anniversaire de votre enfant : prenez rendez-vous sans attendre. Ce formulaire de prise en charge peut également être utilisé dans un cadre hospitalier.

### Pour les jeunes de 18 à 24 ans

Un mois avant votre anniversaire de 18 ans, 21 ans ou 24 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli.

Vous prenez rendez-vous chez le dentiste.

Pour ne pas payer ce rendez-vous, présentez au dentiste : > votre carte Vitale ;

> le formulaire M'T dents.

Si vous avez reçu le formulaire sur votre compte ameli, vous devez l'imprimer avant votre rendez-vous chez le dentiste. Le formulaire M'T dents est valable un an à partir de votre anniversaire : prenez rendez-vous sans attendre. Ce formulaire de prise en charge peut également être utilisé dans un cadre hospitalier

www.ameli.fr/assure/sante/themes/carie-dentaire/mt-dents



### La loi et l'inceste

L'interdit de l'inceste n'est pas seulement un tabou qui structure la vie sociale depuis l'origine de l'humanité, il est aussi inscrit dans le code civil. Pour vous aider à mieux réfléchir sur cette question sensible, à savoir soit régler ce problème « en famille » soit porter plainte et dénoncer ce crime ou délit au procureur de la République, nous avons recherché les termes de la loi Française. Sur le lien en fin d'article, vous pouvez prendre connaissance de la loi dans différents pays.

Les spécialistes de ces questions s'accordent à penser que dès que la parole se libère, l'essentiel pour la victime est d'être entendue, reconnue dans sa position de victime par les membres de sa famille. Cette reconnaissance lui permet de se reconstruire et d'envisager les termes d'une vie personnelle dégagée de l'angoisse de répéter cette transgression à la loi, symbolique et réelle. La levée de l'amnésie infantile couvrant le souvenir traumatique de l'inceste peut advenir à n'importe quel âge mais doit se produire « naturellement ». En effet, toute suggestion est à proscrire car tous les individus ont eu à surmonter et dépasser le fameux « complexe d'œdipe » dans la petite enfance: le sentiment amoureux pour un des deux parents et l'hostilité pour l'autre. Poser les limites de la loi de l'interdit de l'inceste (« on ne peut pas se marier avec son papa ou sa maman ») permet à l'enfant d'en faire le deuil et de s'ouvrir au monde extérieur à la famille, s'inscrire dans la vie sociale. L'âge atteint correspond en principe à l'entrée à l'école primaire. L'enfant est prêt à apprendre, à se concentrer sur une tache qui éveille sa curiosité.

En France, l'inceste, c'est-à-dire le rapport sexuel entre deux personnes qui sont parents à un degré où le mariage est interdit, ne constitue pas une infraction spécifique. Si la relation est librement consentie et concerne deux personnes qui ont dépassé l'âge de la majorité sexuelle, fixé à quinze ans dans notre pays, elle ne tombe pas sous le coup du code pénal.

### Les prohibitions absolues au mariage :

Ces interdictions reposent sur des raisons culturelles, morales, sociales, ou biologiques, (le mariage consanguin entraîne des risques de malformations, d'infirmité et de maladie graves pour leur descendance). L'article 161 du code civil ne distingue pas entre les parents en ligne directe et les alliés.

### Les parents en ligne directe et collatérale

La ligne directe concerne les ascendants (père et mère) les descendants (enfants). Et la ligne collatérale concerne les frères et sœurs (article 162 du code civil).

Il s'agit d'une interdiction absolue qui ne pourra être levée.

Cependant, si l'article 163 du code civil, pose l'interdiction du mariage entre les oncles, tantes, nièces, neveux, l'article 164 spécifie que l'interdit du mariage entre l'oncle et la nièce et la tante et le neveu peut être levée par dispense.

#### Les alliés

Les alliés sont les personnes qui entrent dans la famille par alliance. C'est le cas des familles recomposées : Le beau-père ne peut se marier avec sa bru, la belle mère ne peut se marier avec son gendre... L'interdiction de se marier avec un allié sera levée en cas de décès du conjoint ayant créé l'alliance.

Cependant, notre droit pénal tient compte du lien de famille pour sanctionner et pour définir certaines infractions sexuelles. Les règles diffèrent selon la nature de l'infraction : viol, autres agressions sexuelles ou atteintes sexuelles, réalisées, à la différence des précédentes, « sans violence, menace, contrainte ou surprise » - et selon que la victime a ou non dépassé l'âge de la majorité sexuelle.

Les infractions sexuelles sont en général sanctionnées plus sévèrement lorsqu'elles sont commises par « un ascendant, légitime, naturel ou adoptif, ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime » :

- vingt ans de réclusion criminelle pour le viol lorsqu'il est commis sur des victimes âgées d'au moins quinze ans;
- sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende, au lieu de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende, pour les agressions sexuelles autres que le viol commises sur des victimes âgées d'au moins quinze ans ;
- dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende, au lieu de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende, pour les agressions sexuelles autres que le viol commises sur des victimes âgées de moins de quinze ans
- dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende, au lieu de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende, pour les atteintes sexuelles commises sur des victimes âgées de moins de quinze ans.

INCESTE : les atteintes sexuelles sur des mineurs âgés d'au moins quinze ans ne constituent des infractions que si elles sont commises par « un ascendant, légitime, naturel ou adoptif, ou par toute autre personne avant autorité sur la victime ». Elles sont alors punies de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €.

Dans les affaires d'inceste, en application du droit commun, les poursuites pénales peuvent être mises en mouvement par le ministère public, dès lors qu'il a connaissance des faits, ou par la victime.

Les règles relatives à la prescription de l'action publique suivent également le droit commun si la victime est majeure : le délai commence à courir à compter des faits, sa durée étant de dix ans pour le viol, qui constitue un crime, et de trois ans pour les autres infractions sexuelles, qui sont qualifiées de délits. En revanche, si la victime était mineure au moment des faits, le délai ne commence à courir qu'à partir de sa majorité et, par dérogation au droit commun, sa durée est de dix ans quelle que soit la nature de l'infraction sexuelle.

www.senat.fr/lc/lc102/lc1020.html

L'Assemblée nationale unanime a adopté jeudi 4 mars 2021 en première lecture une proposition de loi PS renforçant la protection des mineurs contre les violences et crimes sexuels, en fixant à 15 ans le seuil du non-consentement, 18 ans en cas d'inceste.

A suivre!

### Une expérience originale près de chez nous! Nouvel intervenant dans le dispositif judiciaire : Lol

« Le chien d'assistance apporte une aide d'ordre psychologique, permettant de libérer la parole, faisant en sorte que le procès pénal se déroule le moins mal possible » Au cours de la période 2019 - 2020, une trentaine de bénéficiaires, depuis des enfants en bas âge jusqu'aux personnes âgées, ont profité de l'assistance de LOL, superbe labrador de couleur noire. LOL est en mesure d'accompagner les personnes en situation de stress ou d'angoisse à travers toutes les étapes d'une procédure judiciaire, depuis la phase d'instruction, jusque devant les formations de jugement; tribunal correctionnel ou cour d'assises. Les différents intervenants devant lesquels LOL est intervenu; juges, avocats, enquêteurs, experts, policiers et gendarmes, les victimes et leurs proches de délits ou de crimes, ont tous salué la prestation du chien, dont la seule



présence se révèle apaisante, favorisant l'expression des personnes et contribuant indirectement, à la manifestation de la vérité. LOL est intervenu à Cahors, Toulouse, Agen, Montauban et Brive.

Au moment de la présentation de cette initiative, en 2019, devant la presse locale et nationale, ce projet novateur sur le terrain judiciaire avait fait mouche; à présent il se voit conforté, en attendant d'être inscrit dans le marbre de la loi.

LOL a été éduqué par l'association Handi'chiens, localisée à Cahors, experte dans la formation de chiens d'assistance et a bénéficié d'un financement de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer spécialisée dans la médiation animale par la sensibilisation et le soutien aux initiatives et à la recherche.

https://actu.fr/occitanie/cahors\_46042/lot-lol-le-chiend-assistance-judiciaire-lance-a-cahors-valide-par-le-ministere-de-la-justice 34639831.html

Le numéro 119 pour signaler des violences faites aux enfants: Les écoutants du 119, professionnels de la protection de l'enfance sont disponibles 24h sur 24. Ce numéro national est gratuit et les appels sont confidentiels. Conseils, soutien, orientations font partie des missions de prévention du service. Lorsque les écoutants recueillent et évaluent des informations préoccupantes sur un enfant, un adolescent, celle ci est proposée et adressée au CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) du département concerné pour évaluation.

STOP (écoute anonyme et gratuite pour les personnes ayant des attirances sexuelles pour les enfants, service d'orientation et de prévention des passages à l'acte sur les enfants): 0 806 23 10 63

Frédérique Massat

### TOURISME

### Du nouveau dans les randonnées à Salvagnac

e Tarn est riche en paysages et monuments ; les randonnées sont nombreuses et de l'avis des adeptes les sentiers sont bien balisés.

À Salvagnac nous disposons de trois itinéraires labellisés que l'on peut retrouver sur les sites de la commune (www. salvagnac.fr) de l'office du tourisme ou du CDRP (Comité Départemental de Randonnées Pédestres), à savoir :

- > le PR Salvagnacois (23 km passant par Tauriac et Montgaillard, départ par la Venelle des Randonneurs);
- > les Hauts de Maladène (14 km par les Barrières et la forêt le long du Tescounet) départ des Sourigous que l'on peut rejoindre du bourg par le sentier de la Marnière (Battut);
- > le GR de Pays Salvagnacois (36 km) de Laval (Puycelsi) à Sivens et Lacapelle en passant par les Sourigous;

Deux autres sentiers doivent être réactualisés : les Sourigous 1 (4 km) et Sourigous 2 (6 km) partant du lac et passant par les hauteurs de St Martin avec de magnifiques points de vue.

Mais il existe un itinéraire souvent emprunté par les Salvagnacois : il s'agit de la route des crêtes au sud du village (Cendral, Péchique, Las Peyres, Giroune) et le long du Tescou.

La route des crêtes a souvent servi d'itinéraire aux randos « clair de lune ». En été lors de la pleine lune, c'est une balade de moins de 2h à ne pas manquer quand le ciel est clair. Voici 2 ans, avec les volontaires de Citrus, nous avons même eu droit à une éclipse de lune!

La mairie en collaboration avec l'association « Tescou en Marche » et l'Office du Tourisme a décidé de matérialiser, baliser et labelliser cet itinéraire faisant une boucle autour du village.

Les « routes des crêtes » ou « panoramiques de ... » ou « boucles de... » étant répandus en profusion sur les recueils de randonnées, nous avons choisi un nom qui fleure « nostre lengua » c'est la Virada du Tescou (le Tour du Tescou).

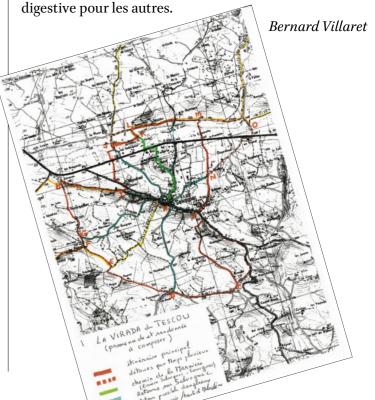
La particularité de cet itinéraire c'est d'être modulable. En effet de nombreuses voies permettent à tout moment de revenir au centre du village (Chemin de la Péchique, PR Salvagnacois, ch. de las Peyres, de la Giroune, Côte du Dragon, sentier de la Marnière, ch. de Pelot...) et ainsi chacun pourra composer son trajet en fonction de la distance et de la difficulté. La partie Sud est un peu plus mouvementée que la calme vallée du Tescou au Nord.

Un panneau de randonnée sera installé sur les Allées et les cartes seront disponibles sur les divers sites, à la mairie et à l'antenne de l'Office de Tourisme au Café du Bord du Monde.

En plus du plan ci-joint, une information plus précise sera diffusée par la lettre d'information municipale (newsletter) de la mairie. Si vous ne l'êtes déjà vous pouvez vous inscrire en envoyant un courriel à

mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Alors bonne randonnée pour les sportifs et calme balade



### **CULTURE**

### Du côté de la bibliothèque

ls s'appellent Colette, Muriel, Agnès, Bernard, Axelle, Arlette, Hélène, Jean-Marc, Yannick, Évelyne, Viviane, Michel, Jeanne, Sylvie, vous les connaissez! Ce sont les bénévoles de la bibliothèque du Pays Salvagnacois.

Depuis longtemps, pour certains depuis le début (bientôt 20 ans!), ils animent cet espace où livres et convivialité font bon ménage!

Et depuis mars 2020, malgré les rythmes de fermetures, ré-ouvertures, etc. ils ont continué à maintenir le prêt de livres, le rangement (et la décontamination!), le classement, les réservations, le changement de fonds, les portages à la Médiathèque Départementale du Tarn\*, l'achat de nouveautés, la formation et même l'animation de brunch-lectures -sans brunch-!

C'est le fonctionnement associatif qui a permis tout cela et, ce qui fait la force d'une association c'est le désir de partager une même passion avec le plus grand nombre!

Il nous tient à cœur de faire vivre cette structure, indépendante, facilement adaptable, proche des adhérents (avec le masque...) et où il fait bon se retrouver!

Notre programme a été un peu perturbé, comme tant d'autres ; cependant il y a eu trois brunch-lectures (sans brunch) en janvier, février et mars! Ceux-ci reprendront dès le confinement levé...

Et bonne nouvelle : nous accueillerons « *Chantons sous les toits des Médiathèques* »

avec Nicolas Ducron le dimanche 13 juin à 18h.

Quant à la date de l'Assemblée Générale de l'Association Culturelle du Pays Salvagnacois elle sera communiquée dès qu'il sera possible de se réunir à nouveau.

Qu'on se le dise : nos horaires d'ouverture restent inchangés!

Pour finir, voici ce que disait Colette de la lecture :

« J'ai eu ce bonheur, ayant remplacé la Bibliothèque Rose par Balzac quand j'étais enfant, de m'ébattre, comme une mésange chassant le ver sous les bas taillis, à l'ombre de ce feuillage inextricable »

L'équipe des bénévoles

\*200 DVD et BD adultes échangés le 7 avril 2021

### Fin de saison Au Fil du Tarn

De report en report, malgré des annulations qui n'ont pu être évitées, nous espérons encore pouvoir vous présenter les deux spectacles prévus dans le cadre du partenariat avec la Scène Nationale d'Albi.

Si tout va bien nous aurons donc:

Le mercredi 16 juin à 20h30 « Je me souviens » spectacle dans lequel, s'inspirant du procédé de Georges Perec dans son recueil Petits morceaux de quotidien dont chacun commence par «Je me souviens », Jérôme



Rouger nous livre ses propres «Je me souviens » issus de son enfance et de son adolescence en un voyage dans le temps plein de drôlerie. À lui tout seul, il est tout un village, toute une humanité et, quel que soit son âge, chacun s'y reconnaît.



Le dimanche 11 juillet à 17h « Zai zai zai » adaptation par le Blutack Théâtre de la BD de Fabcaro où l'on voit un auteur de bande dessinée, qui faisant ses courses, réalise qu'il n'a pas sa carte de fidélité sur lui,

menace le vigile appelé en renfort par la caissière, mais parvient à s'enfuir... Road movie burlesque mis en scène et interprété par Grégory Bourut.

A bientôt donc!

Régine Added

### **VIE ASSOCIATIVE**

### Café au Bord du Monde

Au mois d'avril 2021, notre Café restaurant culturel entame son 6ème mois de fermeture administrative et le développement du virus maintient toujours sa trajectoire vers le haut...

On nous martèle pourtant que seuls, les efforts effectués par les secteurs économiques de la Convivialité sont la clé pour sauver tous les autres. Que d'honneurs!

Nous espérons tout de même que les 40 % de cessations d'activités annoncés dans le secteur de la restaurations ne seront pas nécessaires pour faire inverser la courbe de transmission!

Et depuis ce temps, que fait L'Équipe à bord?

Des travaux bien sur et des rencontres masquées par milliers > Collègues du même secteur, des producteurs et vignerons locaux, des futurs cuisiniers pour cet été, des formations à distances et des rencontres artistiques (restitution de résidence).

Bref, avec une ouverture hebdomadaire pour soutenir les marchés du mercredi, ces activités joyeuses nous empêchent de sombrer...

Et depuis le 1<sup>er</sup> avril et en attendant l'ouverture annoncée des terrasses aux beaux jours, nous vous proposons une promenade sur les Allées pour affiner votre regard critique.

La vitrine inutile du Café prend des couleurs en se transformant en mur d'exposition.

Visible à 100% de l'extérieur, 7j/ 7 - 24h/ 24!





L'ART EN BOCAL, tel est la nouvelle galerie artistique du Bord du Monde!

Soline Garry prendra la relève courant du mois de mai 2021, mais c'est le dessinateur de presse Jérome Sié qui inaugure par ses dessins satiriques évocateurs aux traits minimalistes.

Son travail nous pousse à réfléchir sur le monde contemporain et ses questions de société, d'autant que cette crise n'oublie pas d'ébranler le journalisme dans son ensemble en mettant à mal ses salariés.

Comment la filière Presse peut rester indépendante pour continuer à développer les esprits critiques ? Tout simplement en répondant à la devise du Canard Enchaîné: «La liberté de la presse ne s'use que si on ne s'en sert pas».

Alors soutenons la critique, l'indépendance, l'Art, la pensée diverse, la convivialité, l'émotion, le débat, sans oublier l'humour...

Rendez-vous à la devanture du Bord du monde sur les belles Allées aérées, pour un lèche vitrine essentiel!

Belle promenade...

L'Équipe à bord

Toute la programmation culturelle et culinaire sur :

Site internet : <u>cafeauborddumonde.fr</u>
Page Facebook : @cafeauborddumonde

P. 32 | Vie associative | Vie associative | Vie associative | P. 32 | Vie associative | Vie associative | P. 32 | Vie associative | P. 32 | Vie associative | P. 32 | Vie associative | Vie associative | P. 32 | Vie associative | Vie associative | P. 32 | Vie associative | P. 32

### **Vide Grenier**

L'association AMIS organise son vide grenier, qui avait dû être annulé en septembre en raison de la crise sanitaire, le samedi 26 juin 2021 en nocturne de 16h à 22h.

Renseignements, informations et réservation auprès de Colette Mathieu au 06 32 30 89 17 ou au 05 63 40 55 07 (sous réserve d'autorisation préfectorale)

### Salva'Jardino

**S**a bouge aux jardins partagés! En juillet 2019 commençait l'aventure des jardins partagés chemin de la Péchique, à l'initiative de Bernard

Villaret avec l'aide des volontaires internationaux.

Nous en profitons ici pour remercier Bernard, fédérateur du projet des jardins, qui part bientôt vers de nouvelles contrées.... il va nous manquer!

De belles énergies se mettent en place pour faire honneur à ce magnifique endroit.

Aujourd'hui ... On aère la terre, on paille, on plante les semis, pour certains fraisiers, fleurs de saisons, sont déjà en terre ... un terrain commun est envisagé pour les courges.

Pour l'avenir, nous envisageons de construire des toilettes sèches, une cuisine d'été pour faire les confitures et autres, et pourquoi pas proposer des ateliers.

L'équipe des jardinier-es





### La Karavane

a Karavane renouvelle son article de janvier dernier, —pas si démodé!

Et puis l'été arrive et la scène va prochainement briller... La Karavane avec son nouveau logo, reste sous l'abri du tissu noir des salles obscures.

Le spectacle est toujours fermé, à double masques ! Soyez prêt à le dégainer dès que les portes ré-ouvriront...

Nous, nous sommes opérationnels, notre plan d'attaque a déjà fait sa répétition.

Manque plus que le Haut conseil des applaudissements pour son approbation.

Pendant ce temps nous attendons... nous programmons, les reports font sensations!

Bienheureux, le soleil est là et le sablier se videra bientôt pour de bon...

À tous les curieux, le spectacle vivant regorge d'émotions, Alors restons patient avec passion, bientôt nous ré-applaudirons!

La Karavane team



### Lumen&Co...

Comme tout le monde, nous subissons ce reconfinement, ...

Et on finira bien par en sortir de cette période de restrictions sanitaires, alors en attendant les autorisations préfectorales adéquates, on prépare la suite :

### Le Festival Ciné-Concerts d'un jour

L'édition 2020 annulée cause COVID, l'édition 2021 est sur les rails! Avec plus d'énergie! Pensez donc! Un an et demi qu'on attend cet événement! Alors on s'est associé en partenariat avec Karavane, pour être en capacité d'accueillir plus de monde, agrandir cet événement:

### Le ciné concert de l'été devient un festival de Ciné-Concerts :

Le samedi 03 juillet 2021

- Spectacle pour jeune public (et famille) l'après midi :
   Ciné-Bruitage sur des courts métrages de Charlie Chaplin,
- Apéro Concert Miam-Miam avec Emmbo, diva multi instrumentiste aux goûts très éclectiques. Avec son énergie joyeuse et communicative, Emmbo interprète à l'essentiel ces chansons universelles, qui ont marqué les oreilles, les cœurs et les corps d'un public intergénérationnel.



Et deux spectacles ciné-concerts du soir :

 L'oiseau ravage, Charlène Moura (saxophone,fifre,voix) et Marek Kastelnik (piano) nous emmène dans un voyage musical (jazz déplumé),



» Mama Said, formation indie folk urbain imprégnée des cultures hip hop, rock et rythm & blues. Mama Said est un spectacle multimédia autour du récit autobiographique d'un jeune américain, isolé et précaire, qui, par la poésie, tente de transformer sa misanthropie.

Évidemment en respect des conditions sanitaires du moment en vigueur.

... gardez l'œil ouvert!

L'équipe Lumen&Co..



### Musique par intermittence

e confinement, le déconfinement partiel, puis total mais sous conditions, etc. rend difficile le fonctionnement de l'association Vox Musica, comme la plupart des activités proposées sur la commune. Après avoir repris nos activités en visio puis en présentiel pour celles qui pouvaient l'être (instruments en individuel), nous sommes à nouveau dans l'obligation de stopper nos activités. Nous ne savons

pas encore si nous pourrons festoyer lors de la fête de la musique en juin, nous avons de gros doutes, mais nous seront prêts pour commencer une nouvelle année, en septembre, que nous espérons normale... pleine de sons, de rencontres, de chants, de groupes!

L'équipe de Vox Musica

L'Écho du Tescou #142 L'Écho du Tescou #142 P. 34 | Vie associative Vie associative

### Des nouvelles du Galetas

a saison 2020-2021 laisse un drôle de sentiment dans Le cœur de l'équipe du Galetas entre tristesse et désappointement...

Elle avait pourtant bien commencé cette saison en octobre avec le concert de La Foule. Mais les confinements et autres restrictions sanitaires ont coupé notre élan et nous avons dû remettre à plus tard la rencontre avec ces artistes que nous réjouissions d'accueillir. Nous leur avons





promis que ce n'était que partie remise et nous espérons ardemment que la saison prochaine pourra se dérouler normalement dans les locaux rénovés de l'espace culturel. Mais en attendant nous vous donnons rendez-vous pour la Fête de la musique le dimanche 20 juin après-midi avec le groupe Wonder Brass Band.

Croisons les doigts!

l'équipe de Places en Fête Le Galetas

### Yogagym

n raison de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois maintenant, les cours de Yoga et de Pilates ont été suspendus puis ont été tenus en plein air grâce à des tauriacois et à des montgaillardais qui nous ont ouvert leur jardin pendant les mois de juin et juillet. Nous les en remercions.

Nous avons repris notre activité en septembre, des cours de yoga ont été ajoutés afin de respecter un nombre de 10 personnes présentes aux cours et de nouveau, suite au confinement, nos cours ont dû être suspendus. Les cours de Pilates en plein air ont repris à Tauriac quand le temps le permet.

Nous vous rappelons les heures et jours de cours habituels Cours de Pilates pour adultes avec Natalya Salle des fêtes de Tauriac : jeudi 18h45 à 20h00 Cours de yoga avec Sandrine

Salle de réunion Mairie de Tauriac : Yoga pour enfants : lundi 17h15 à 18h15 Yoga pour adultes : lundi et mardi 18h30 à 20h00

Salle des fêtes de Montgaillard Yoga pour adultes : Mardi 10h à 11h30 et Mercredi 19h à 20h30

#### **Tarifs**

de septembre à juin Trimestre Année Adultes 75€ 190€ **Enfants** 55€ 150 € 2 cours - formule couple - formule 1 parent / 1 enfant : 115€ 330 €

Pour tout renseignement ou inscription n'hésitez pas à nous envoyer un mail à yogagym81@gmail.com

## Programme de l'Autocross Salvagnacois

### Le week-end des 17 et 18 juillet

### L'épreuve de poursuite sur terre UFOLEP

Samedi - 8h à 11h Contrôle technique et administratif 14h à 20h Essais chronométrés et manches de qualification Dimanche - 8h à 20 h Manches et finales D C B A Entrée :5€ les deux jours

#### Le week-end du 15 août

#### 8e COUPE DE FRANCE DE 2 CV CROSS

Samedi 14 - 7h à 11h Contrôle administratif et technique 11h30 Briefing pilotes et officiels 14h à 19h Essais chrono et manches qualifs

<u>Dimanche - 9h à 10h</u> Warnup

10h10 à 12h Suite des manches qualifs

14h Présentation des équipages et mécanos sur la piste avec leurs autos

Ensuite manches féminines et débutants

Finale consolante et finale coupe de France vers 17h

Entrée : 10€ les 2 jours

Il y aura aussi sur le parc pilote concentration de véhicules anciens Citroën 2cv et autres de la marque (entrée gratuite pour le ou la pilote)

JP Julia président

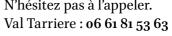
### Paroles de femmes

aroles de femmes est une association ouverte à toutes les femmes qui souhaitent : rompre la solitude, se ressourcer, être aidées en cas de difficultés ou de violences familiales, conjugales, professionnelles; partager leurs expériences ou leurs recherches ; reprendre confiance en soi.

#### <u>L'association vous propose:</u>

- > Un lieu d'écoute, de conseiller d'orientation
- > Un accompagnement social et juridique
- > Un soutien psychologique pour vous reconstruire
- > Un suivi pour vos enfants confrontés aux violences, témoins, victimes
- > Un accompagnement vers l'emploi et le logement
- > Des ateliers collectifs et groupes de parole permettant d'échanger.

Une personne référente à Salvagnac pourra vous orienter si vous le souhaitez N'hésitez pas à l'appeler.



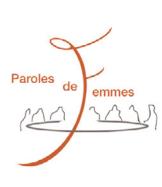
Des permanences à Gaillac

Lundis de 10h à 19h - Mardi au vendredi de 10h à 17h30 Samedis de 9h30 à 12h30 8, rue de la Madeleine - 81600 Gaillac

Tél: 09 51 87 31 70

Permanence individuelle juridique: sur rendez-vous au 05 63 47 01 34

En cas d'urgence vous pouvez appeler le 39 19



P. 36 | Vie pratique | Vie pratique | Vie pratique | P.37

### Agenda des manifestations

étant données les incertitudes qui pèsent encore sur la possibilité d'ouverture des ERP ces dates et lieux sont donnés sous toutes réserves

### **JUIN**

### Dimanche 6

### NONOLULU EN SAVANE "la ruota del destino"

Chansons burlesques à partir de 3 ans 17h - Salle basse du château Proposé par Karavane

#### Samedi 12

### **Concert LA BEDOUNE**

20h3o - Café au bord du Monde Proposé par Karavane

### Samedi 12

### CINE CYCLO - Projection cinéma plein air actionné par un vélo!

Court du château - Programmation par Séquence Court-métrage Soirée proposée par Karavane

### Dimanche 13

**Concert YANA** 

Proposé par Karavane

#### Dimanche 13

18h «Chantons sous les toits des médiathèques» avec Nicolas Ducron

#### Mercredi 16

#### Théâtre « Je me souviens »

20h30 - Salle omnisports Partenariat mairie SNA

#### Samedi 19

### FÊTE DE LA MUSIQUE avec Kévin Colin et les Crazy Antonins

Rock éxistentialiste

Plein air, allées Jean Jaurès

Proposé par Le Café Au bord du monde

### Dimanche 20

FÊTE DE LA MUSIQUE avec Wonder Brass Band

18h - Plein air

Organisé par Places en Fête Le Galetas

### <u>Dimanches 20 et 27 juin</u> ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

#### Samedi 26

#### **ERDOWSKY Blues et acier universel**

Poésie rock et chansons nomades Proposé par Karavane

### Samedi 26

### Vide grenier

de 16h à22h sur les Allées Organisé par AMIS

### Dimanche 27

### DEVIATION - Art de rue en plein air

Plein air, allées Jean Jaurès Proposé par Karavane

### JUILLET

### <u>1er week-end de juillet</u> FESTIVAL CINECONCERT

Plein air, allées Jean Jaurès Proposé par Karavane & Lumen&Co..

#### Dimanche 11

#### Théâtre Zaï, zaï, zaï, zaï

17h - salle Caraven Cachin ou salle omnisports Partenariat mairie SNA

#### Mardi 13

### Fête Nationale Bal avec le spectacle EMBALLEZ-VOUS

#### Samedi 17

Concert GATTACA

Proposé par Karavane

#### Samedi 24

### Concert SOUL TRAIN

Proposé par le café

### Samedi 17 et dimanche 18

Course auto cross

#### Vendredi 30

### GASPARD – Revue de presse/ Comédie

Proposé par Le Café Au bord du monde, dans le cadre du Printemps du rire

### AOÛT

### Samedi 14

### KARABAL (le Grand bal de Karavane) TRIO LOUBEYLIA + LE MANGE BAL

Plein air, Allées Jean Jaurès Proposé par Karavane & le Café Au bord du monde

### Dimanche 15 et lundi 16

Course auto cross

#### <u>Vendredi 20</u>

Concert GEORGES PROFONDES -Proposé par Karavane

#### Dimanche 22

Concert KERCHANGA

Duo musique du monde Proposé par Karavane

### Dimanche 29

#### **BOUM ENFANTS**

Proposée par le café

### **SEPTEMBRE**

#### Samedi 4

Forum des associations

#### Samedi 11

Les 2 ans du Café Au Bord du monde

### Samedi 11

**Concert SOFAZ** 

Proposé par Karavane et le café

#### Dimanche 12

Concert LAZARR

Proposé par Karavane

### Samedi 25

### **Concert SUPERBRAVO**

21h - Espace Culturel Organisé par Places en Fête Le Galetas

#### Dimanche 26

**Concert OALBA** 

Proposé par Karavane

### ÉTAT-CIVIL

### **ILS ONT VU LE JOUR**

> Nella, André REDOND le 15 mars 2021 à Lavaur

### **ILS NOUS ONT QUITTÉS**

- >> Simonne, Juliette DARIOS le 24 Janvier 2021 à Salvagnac
- Victoire, Estérino ZULLO le 30 Janvier 2021 à Salvagnac
- > Simone, Christiane CASTRES le 8 Février 2021 à Salvagnac
- > Jeannette CAZALENS le 8 Février 2021 à Lisle-sur-Tarn
- > Annie, Juliette ESQUIROL le 11 Février 2021 à Salvagnac
- > Raymond, Jean BESSON le 12 février 2021 à Salvagnac
- › Guy, Georges, Raymond COUPE le 12 février 2021 à Salvagnac
   › Monique ROUX née LABBEE
- le 14 février 2021 à Salvagnac > Didier DURAND
- le 15 février 2021 à Lisle sur Tarn > Georges SEDIEY le 16 février 2021 à Salvagnac
- > Adrien POUGETTE le 18 février 2021 à Salvagnac
- > Bernadette, Henriette DUGES le 19 février 2021 à Toulouse
- > Odette LAPORTE le 8 mars 2021 à Salvagnac
- > Henri DESPLOS le 23 mars 2021 à Albi
- > Raymonde MALBERT épouse CELEBRIN le 6 avril 2021 à Saint-Jean
- > Roger MIQUEL le 23 avril 2021 à Salvagnac

#### **NOUVEAUX ARRIVANTS**

- > Emilie ROUTE et Eric LECLERC
- > Stéphanie FAUSTIN-LEYBACH et Laurent LHERMITE



### PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél: 05 63 33 50 18 / Fax: 05 63 33 57 73 mairie.salvagnac@wanadoo.fr - www.salvagnac.fr Possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique du Secrétariat

Ou en cas d'urgences contactez le 06 47 47 83 07

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 – 12h30 Uniquement le 1 <sup>er</sup> samedi du mois Permanence du CCAS le 1 <sup>er</sup> samedi du mois	

### LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1<sup>er</sup> samedi du mois : Présence d'un élu. Liste nominative consultable sur le site internet.

### **OBJETS TROUVÉS**

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

### **ECOLE SALVAGNAC**

Tél: 05.63.33.51.69

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Permanences du Service Urbanisme

Mercredi de 9h30 à 12h30 - 2 allées Jean Jaurès, Salvagnac

#### Bureau à Castelnau

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 Tél : 05 63 81 48 15 · severine.gaillard@ted.fr

- > s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif
- > s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

### HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mercredi: 14hoo -18hoo

vendredi: 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

samedi: 9hoo - 12hoo

L'Écho du Tescou #142 P. 38 | Vie pratique

### **HORAIRES DE LA POSTE**

05 63 33 51 61

0 0000		
Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	14h00 - 16h30
Mardi	Fermé	14h00 - 16h30
Mercredi	Fermé	14h00 - 16h30
Jeudi	Fermé	14h00 - 16h30
Vendredi	Fermé	14h00 - 16h30
Samedi	9h00 - 10h15	Fermé

#### Levée du courrier

> En semaine à 12h00 > Le samedi à 10h30 Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

### HORAIRES CRÉDIT AGRICOLE

Horaires: mercredi 09:30 - 12:00

Tél: 05 63 34 08 21

Place de la Mairie, 81630 Salvagnac

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tel: 05 63 40 59 02	
Mercredi	10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30
Vendredi	16h3o - 18h3o
Samedi et dimanche	10h00 - 12h00

Vacances scolaires: mercredi et dimanche matin

### **MARCHÉS**

Mercredi matin	Marché traditionnel, mercière
	Friperie le 2 <sup>e</sup> mercredi du mois
Mercredi 17h - 19h	Marché de produits locaux
Vendredi matin	Boucher, mercière 1 fois par mois

### **OFFICE DU TOURISME**

Fermé

Point documentation touristique au café Au bord du Monde Présence de la 2CV de l'Office Bastides et Vignobles du Gaillac sur le marché de producteurs locaux le mercredi à 17h

### CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

### CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - o6 83 56 o8 85 - fynn.raymond@orange.fr

#### **ENEDIS**

Ouverture compteur (demenagement) Tél: 05.67.80.90.93 DEPANNAGE: 09.72.67.50.81

### AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti Salle Caraven Cachin le lundi de 8hà10h, le mercredi de 9hà 11h et de 14h à 15h le vendredi de 14hà 16h Tél: 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67 asad.salvagnac@orange.fr

### M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

### Téléphoner à la MSA: 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50) lundi: 9h - 12h Dr Sirugue - 15h - 19h Dr Picard mardi: 9h - 12h Dr Picard - 15h - 19h Dr Sirugue mercredi: 9h - 12h et 16h30 - 19h Dr Picard jeudi: 9h - 12h et 16h30 - 19h Dr Sirugue vendredi: 9h - 12h Dr Picard – 16h30 - 19h Dr Sirugue samedi: oh - 12h en alternance 20h - 8h et weekends & jours fériés: médecin de garde au 3966

### CABINET DENTAIRE

Tél: 05 63 55 48 18 Docteur Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste 3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac Lundi, mardi et vendredi 9h - 12h30 / 14h - 18h30 Jeudi 9h – 12h30 / 14h - 17h30

#### LE CABINET INFIRMIER

16 Grand Rue - 81630 SALVAGNAC Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr Lundi au jeudi: 8h15-13h15 - Vendredi: 8h15-12h15

### CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél: 05 63 40 57 23

### CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martiel Vella et Damien Trézéguet Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac Tél: 05 63 40 50 21

#### **RESTOS DU CŒUR**

Ouverture le samedi de 10h à 12h

### PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Sébastien Diancoff 05 63 41 83 62 - paroisse.st-sulpice@wanadoo.fr L'Écho du Tescou #142 Vie pratique | P.39

### LIGNE 721 - ALBI > MONTAUBAN valable jusqu'au 31 août 2021 BI Fobio Gare SNCF よっち Mairie MONTAUBAN »

#### **PHARMACIE**

Christel CAMBON o5 63 33 50 07

Horaires: Lundi à Vendredi: 9h-12h30 et 13h30-19h

Samedi: 9h-13h

Pharmacie de Garde: 3237

### RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

### PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81 Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil Lisle sur Tarn - mardi, jeudi -7 rue Chambre de l'Edit

#### **GENDARMERIE NATIONALE**

Communauté de brigades de Rabastens La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h. Tel: 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte Mercredi de 14 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h et le dimanche de 9 h à 12 h. Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

### **CHAMBRE DE COMMERCE**

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

#### INFO TAXI

SARL TAXIS D'OC - Service de taxi à Salvagnac Tél: 06 47 25 43 23

SARL Gaillacoise AAAT - Service de taxi-ambulance Tél: 05 63 41 02 18

### SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac le mercredi après midi vers Gaillac le vendredi vers le marché de Gaillac le samedi vers le marché de Rabastens

avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.

Tarifs: 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.

Carnets: 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

### SIAEP RABASTENS

Tél: 05.63.33.71.68

### MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue – Montgaillard Tél: 05.63.81.54.81 - enfantphare81@orange.fr



### **SALVACONNECTÉ!**

La majorité des démarches administratives nécessitent de plus en plus une bonne connaissance de l'outil informatique et une bonne connection internet. La Mairie de Salvagnac et le CCAS proposent un nouveau service pour vous accompagner dans la gestion de vos dossiers CAF, sécurité sociale, impôts, demande de carte grise, dossier de retraite etc.

Val Tarrière et Aude Lambert, membres bénévoles du CCAS, vous recevront sur rendez-vous les premier et troisième mardi du mois à la mairie. Possibilité de rendez- vous à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer.

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie au 05 63 33 50 18 ou par mail : mairie.salvagnac@orange.fr

1<sup>re</sup> permanence le mardi 1<sup>er</sup> juin de 10h à 12h